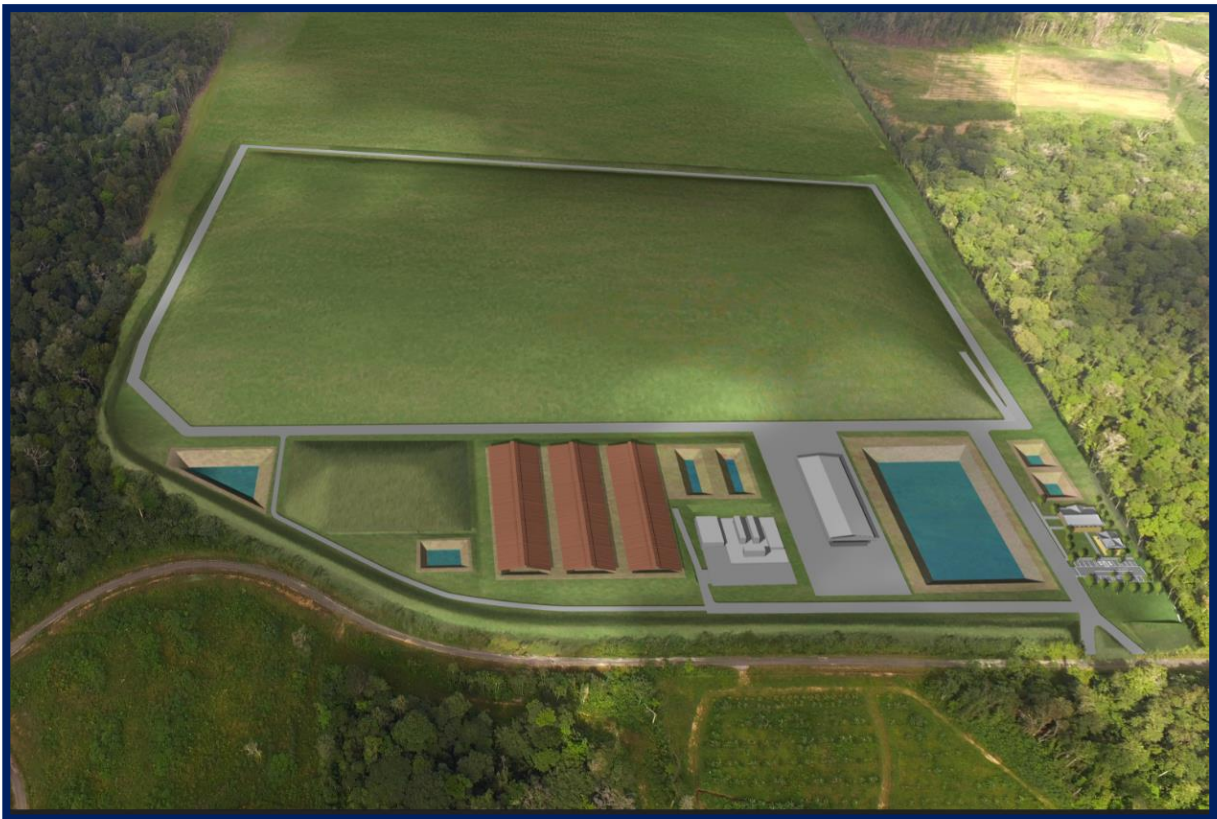


PROJET DE POLE ENVIRONNEMENTAL Kourou (973)

Résumé non technique de l'étude d'impact



SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	LE DEMANDEUR	4
3	L'OBJET DE LA DEMANDE.....	5
4	LE SITE PROJETE.....	6
5	LE PROJET.....	10
6	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	13
7	SYNTHESE DES INCIDENCES ET MESURES	15
7.1	INCIDENCES ET MESURES EN PHASE DE TRAVAUX	16
7.2	INCIDENCES ET MESURES EN PHASES D'EXPLOITATION ET DE POST-EXPLOITATION	19
8	REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION	24
8.1	PRINCIPES DU REAMENAGEMENT PROGRESSIF ET COUPLE A L'AGRICULTURE.....	24
8.2	PRINCIPES DE REAMENAGEMENT PAYSAGER	28
9	RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU PAR SECHE ECO SERVICES	29
9.1	INTERET DU PROJET	29
9.2	SOLUTIONS DE SUBSTITUTION.....	34
9.2.1	<i>Variante 0.....</i>	<i>34</i>
9.2.2	<i>Variante 1 : Sites d'implantation variés</i>	<i>34</i>
9.2.3	<i>Variante 2 : Pôle environnemental de Wayabo.....</i>	<i>34</i>
10	MODALITES DE SUIVI.....	36
11	AUTEURS.....	38

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Responsables du projet	4
Tableau 2 : Tonnages de déchets estimés durant l'exploitation	33

SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 : Plan cadastral (source : cadastre.gouv.fr)	6
Figure 2 : Localisation régionale (source : Géoportail)	7
Figure 3 : Localisation de la parcelle projet sur fond de carte IGN 1/25000 et rayon d'affichage (Source : Géoportail)	8
Figure 4 : Localisation du projet projeté et principales affectations des sols aux alentours (Source : Orth ophoto SIAGE).....	9
Figure 5 : Zonage des activités du Pôle Environnemental de Wayabo	10
Figure 6 : Activités du Pôle Environnemental de Wayabo	11
Figure 7 : Vue au démarrage de l'exploitation (Source : Projet technique)	25
Figure 8 : Vue 6 ans après le démarrage de l'exploitation (Source : Projet technique)	25
Figure 9 : Réaménagement de la plateforme environnementale de Wayabo (Source : Projet technique)	25
Figure 10 : ISDND en phase post-exploitation	26
Figure 11 : ISDND après phase post-exploitation	27
Figure 12 : Plan du réaménagement final (Source : Projet technique) Erreur ! Signet non défini.	
Figure 13 : Plan des aménagements paysagers	28
Figure 15. Plan d'implantation de l'ensemble points de contrôle de l'installation (Source : BETA – Dossier technique)	36
Figure 16. Plan de localisation des piézomètres et du sondage carotté présents sur la zone d'étude (Source : étude ACG).....	37

1 Préambule

Les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) correspondent à des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour lesquelles une demande d'autorisation est nécessaire en application du titre I du Livre V du Code de l'Environnement.

Dans le cadre de l'étude d'impact nécessaire à cette demande, la réglementation impose que soit réalisé un résumé non technique pour faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude.

Le présent résumé non technique présente notamment :

- L'identité du pétitionnaire ;
- Un rappel des activités envisagées ;
- Une synthèse de l'état initial de l'environnement et de ses enjeux ;
- Une synthèse des incidences du projet en phase de travaux comme en phases d'exploitation et de post-exploitation ainsi que des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de compensation associées.

Conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement, le présent document constitue donc le résumé non technique de l'étude d'impact du Dossier de Demande d'Autorisation d'Environnementale de la plateforme environnementale de Wayabo située sur la commune de Kourou (973), au bénéfice de la société SECHE ECO SERVICES.

2 Le demandeur

Dénomination sociale de l'entreprise :	SECHE ECO SERVICES
Nom commercial :	SECHE ECO SERVICES
Siège social :	Lieu-dit « Les Hêtres » - 53811 CHANGE
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Date d'immatriculation :	22 décembre 1993
N° SIRET :	393 307 053 000 32
Capital social :	500 000 Euros
N° de RCS :	393 307 053 RCS LAVAL
Code NAF :	4312A
Téléphone : 02 43 59 60 00 /	Fax : 02 43 59 60 01

L'extrait du registre du commerce et des sociétés de la société SECHE ECO SERVICES est présenté en pièce jointe n°47.

Le tableau suivant présente les membres de la société SECHE ECO SERVICES responsables du présent projet.

Tableau 1 : Responsables du projet

Responsabilité	Nom et prénom de la personne	Fonction
Personne ayant qualité pour engager la société	SECHE Environnement Représenté par : Maxime SECHE	Président
Représentant de SECHE ECO SERVICES	Thierry SOL	Directeur
Référent en charge du dossier	Jean-Michel MANDIUK	Responsable de projet

Le capital social de la société **SECHE ECO SERVICES**, qui est fixé à 500 000 Euros et entièrement libéré, il est détenu en quasi-totalité par la société suivante :

 SECHE ENVIRONNEMENT99,98 %

3 L'objet de la demande

La problématique liée aux déchets en Guyane est très préoccupante. Afin d'y faire face, la société **SECHE ECO SERVICES** ambitionne d'ouvrir un pôle environnemental multi-activités sur la commune de Kourou, dans le département de Guyane (973) sur le territoire de la Communauté de Communes Des Savanes (CCDS).

Or, la fermeture prochaine de l'installation existante des Maringouins pose le problème du manque d'exutoires sur ces zones. Il est donc nécessaire de créer des exutoires pouvant absorber un flux de déchets suffisant.

Le projet de la société SECHE ECO SERVICES vise à apporter aux plus proches agglomérations (Communauté d'agglomération du centre Littoral (**CACL**), de la Communauté de Commune des Savanes (**CCDS**) et de la Communauté de communes de l'Est guyanais (**CCEG**) une solution concrète à la problématique de traitement de leurs déchets non dangereux non valorisables, par la réalisation d'une installation de stockage de déchet non dangereux répondant aux besoins du territoire.

Ce pôle comprendra **une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux déchets ménagers et assimilés en mélange, ainsi que les activités connexes** au lieu-dit de Wayabo sur la commune de Kourou.

Dans le cadre de ce projet ambitieux, la société **SECHE ECO SERVICE** a missionné la société **2N Environnement** pour élaborer le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) réglementaire.

Le présent dossier de demande d'autorisation environnementale a été établi conformément à la réglementation et à la législation s'appliquant aux installations classées pour la protection de l'environnement, et plus particulièrement à celles concernant les installations suivantes :

- **Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** recevant des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**, associée à sa zone de traitement et de valorisation d'effluents liquides et gazeux ;
- **Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** type mono-déchet, dédiée aux **déchets de construction contenant de l'amiante liée** ;
- Une installation de **tri des déchets** ;
- Des activités connexes.

4 Le site projeté

La situation géographique du site est la suivante :

- Le département de la Guyane ;
- L'arrondissement de Cayenne ;
- La Communauté de Communes des Savanes (C.C.D.S) ;
- La commune de Kourou ;
- Au lieu-dit Wayabo.

Les cartes suivantes représentent la localisation de l'installation.

Le projet de Pôle Environnemental ne concerne qu'une seule parcelle cadastrale : **la parcelle 2594 [Figure 1]** qui représente une surface totale d'environ **78 hectares**.

Le projet de Pôle Environnemental (périmètre ICPE complet) occupera **35,69 hectares** de cette parcelle.

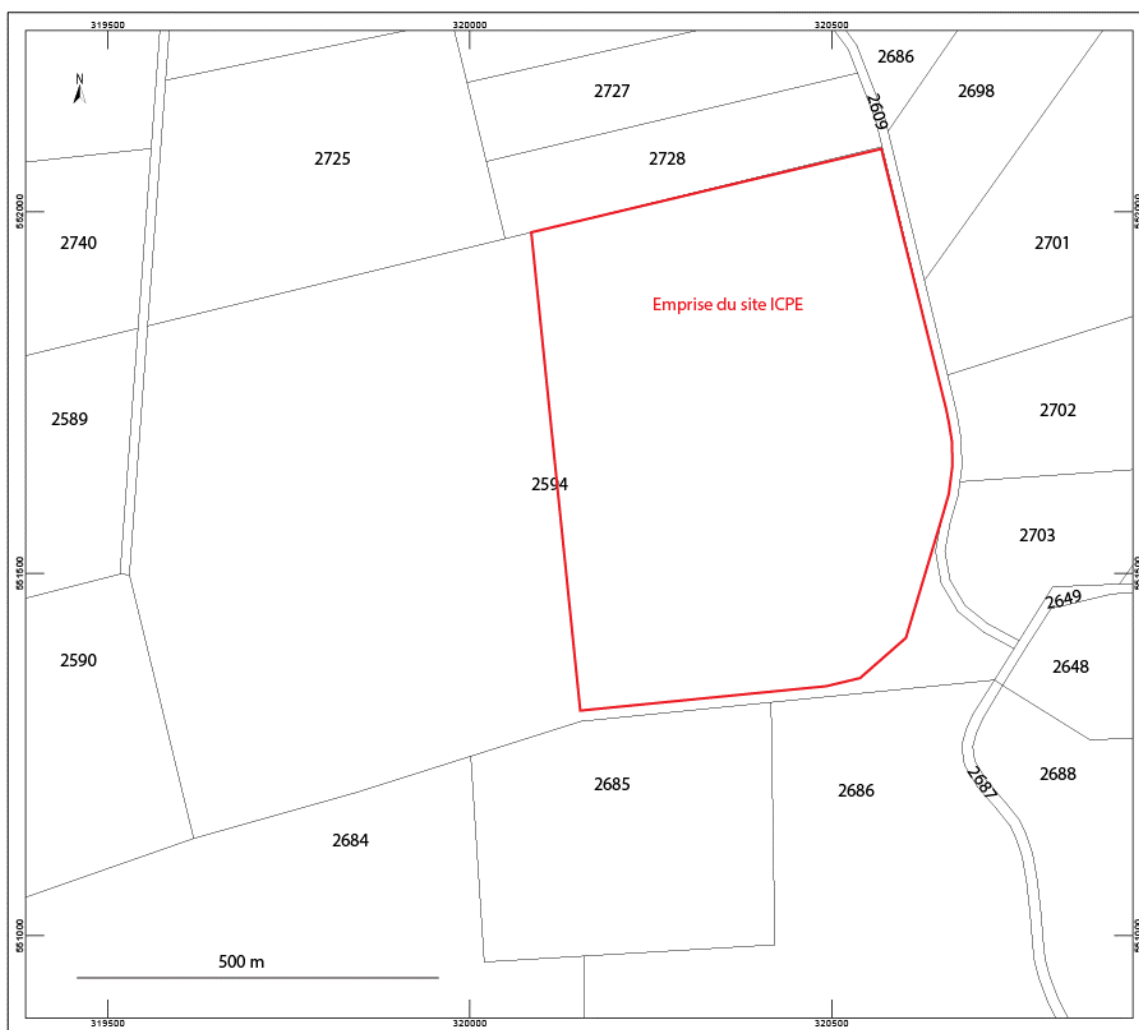


Figure 1 : Plan cadastral (source : cadastre.gouv.fr)

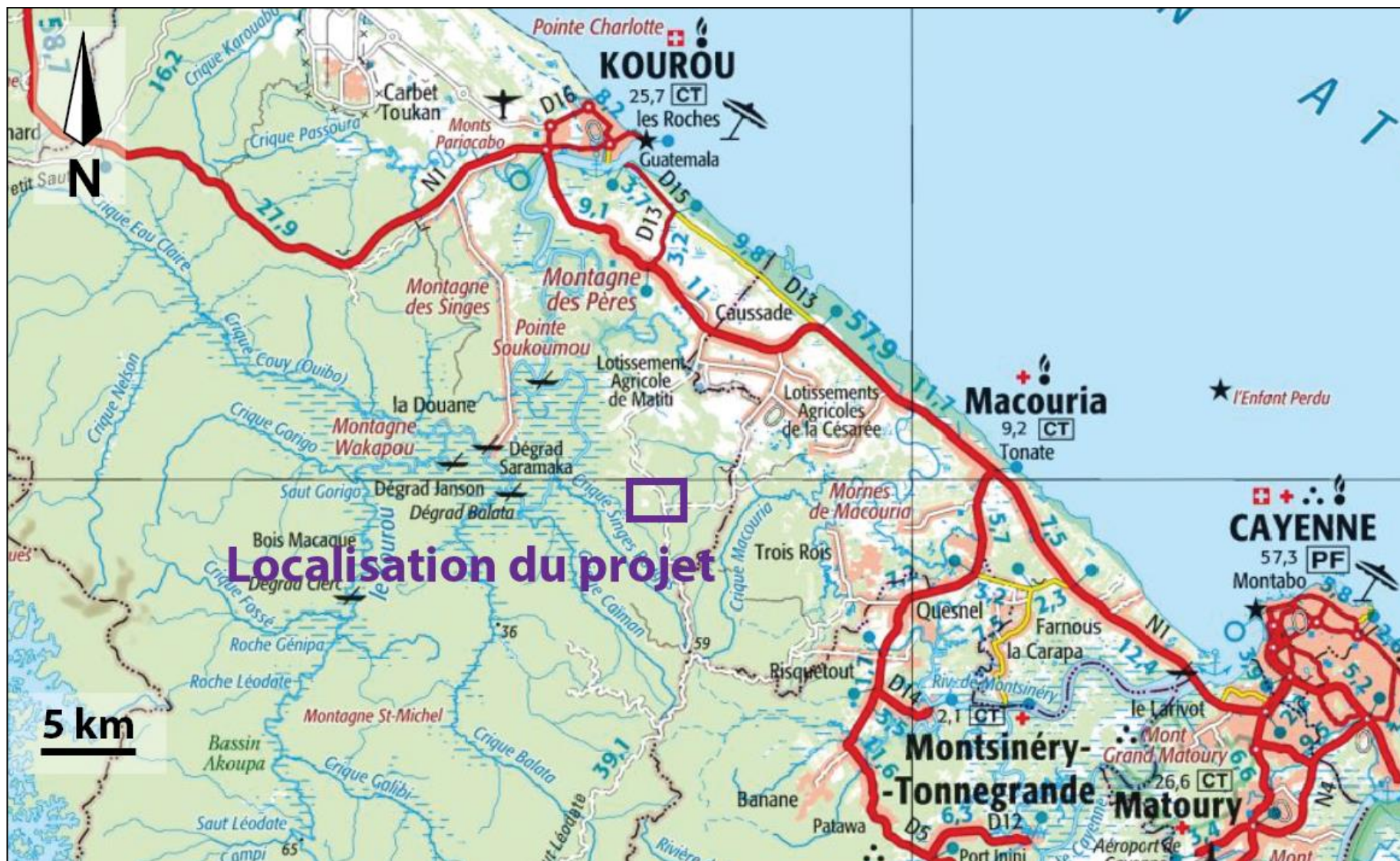


Figure 2 : Localisation régionale (source : Géoportail)

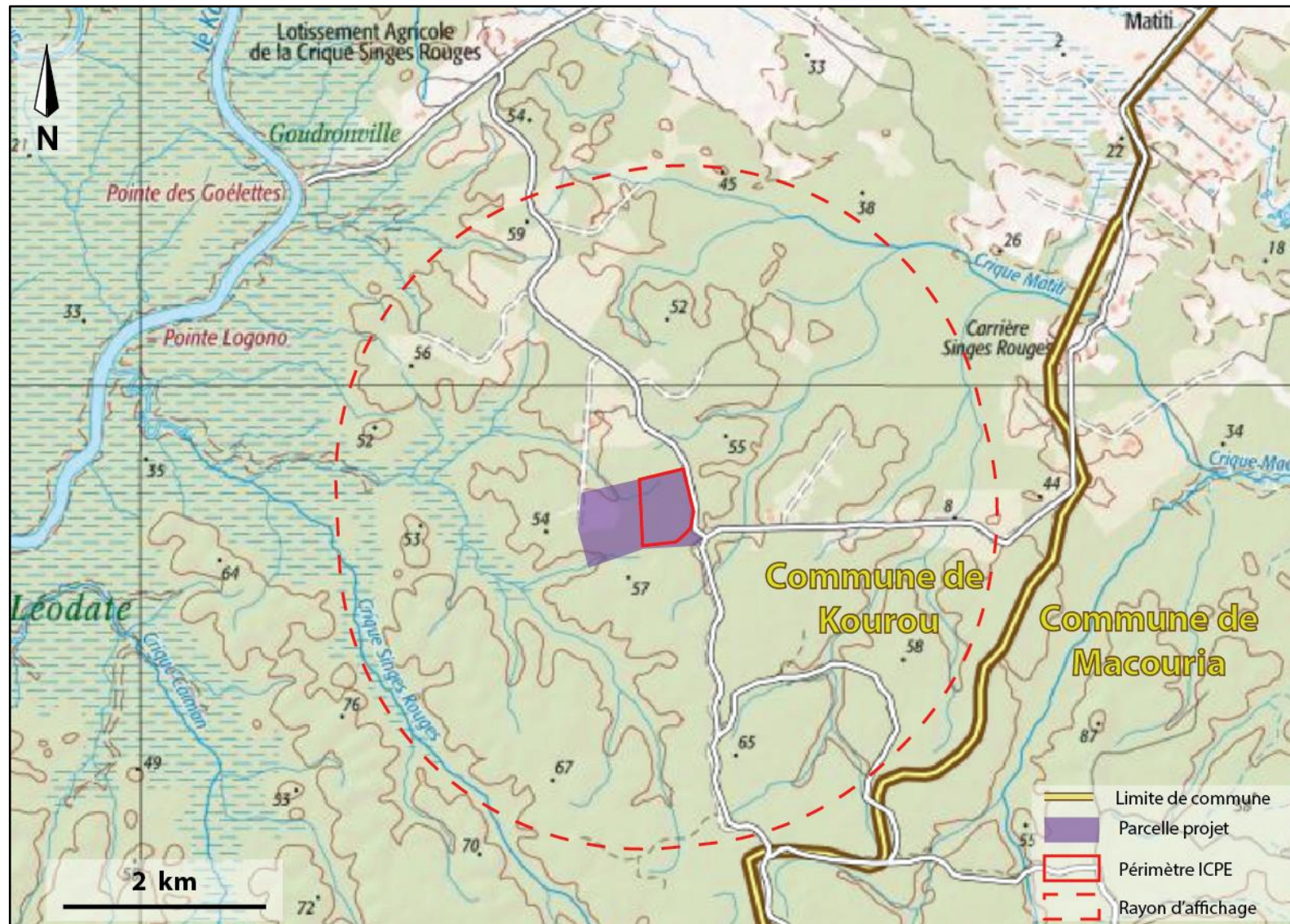


Figure 3 : Localisation de la parcelle projet sur fond de carte IGN 1/25000 et rayon d'affichage (Source : Géoportail)



Carte au 1/6250

Fond de carte : source Orthophoto Siage Décembre 2017 / Projet Beta Environnement



Figure 4 : Localisation du projet projeté et principales affectations des sols aux alentours (Source : Orthophoto SIAGE)

5 Le Projet

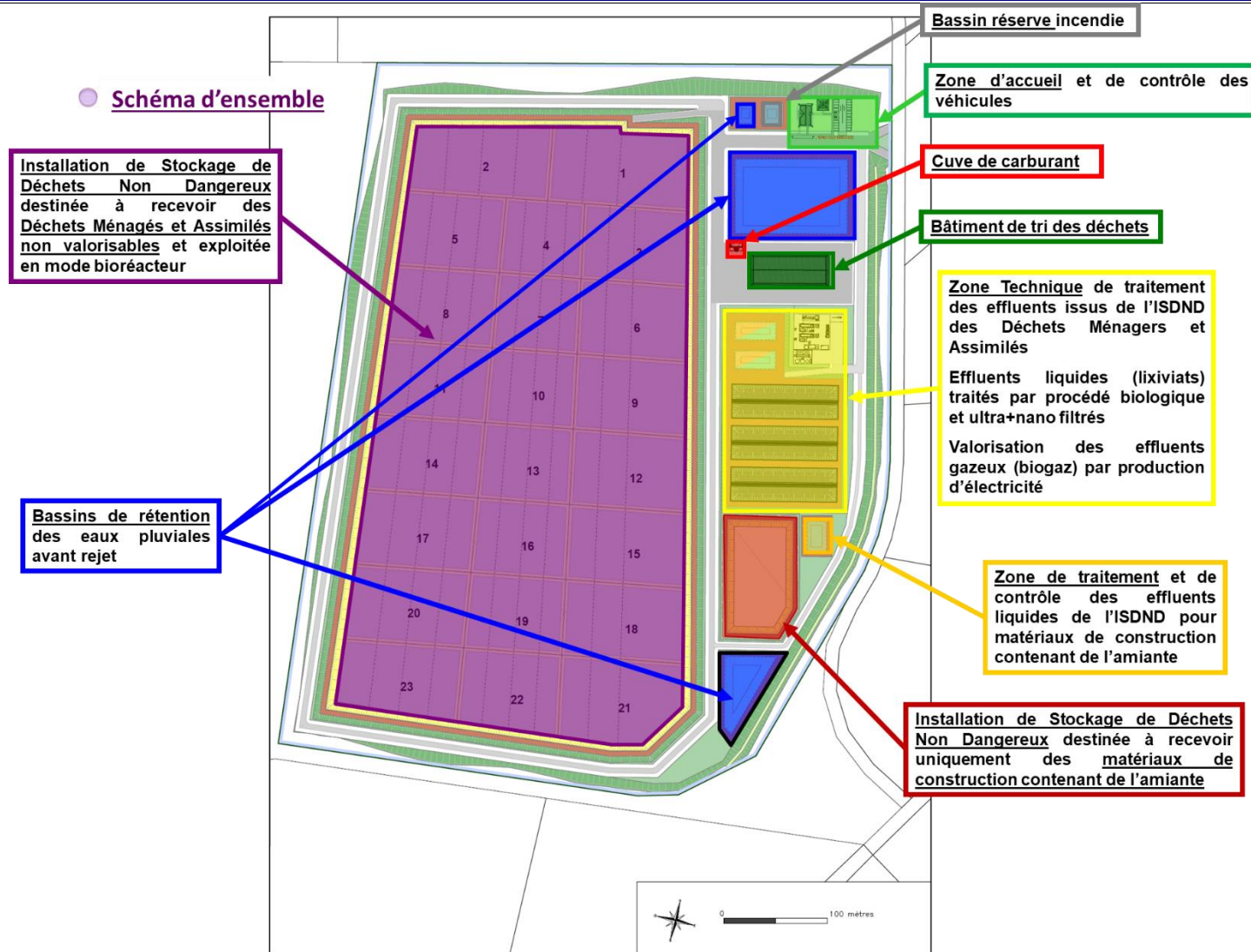


Figure 5 : Zonage des activités du Pôle Environnemental de Wayabo

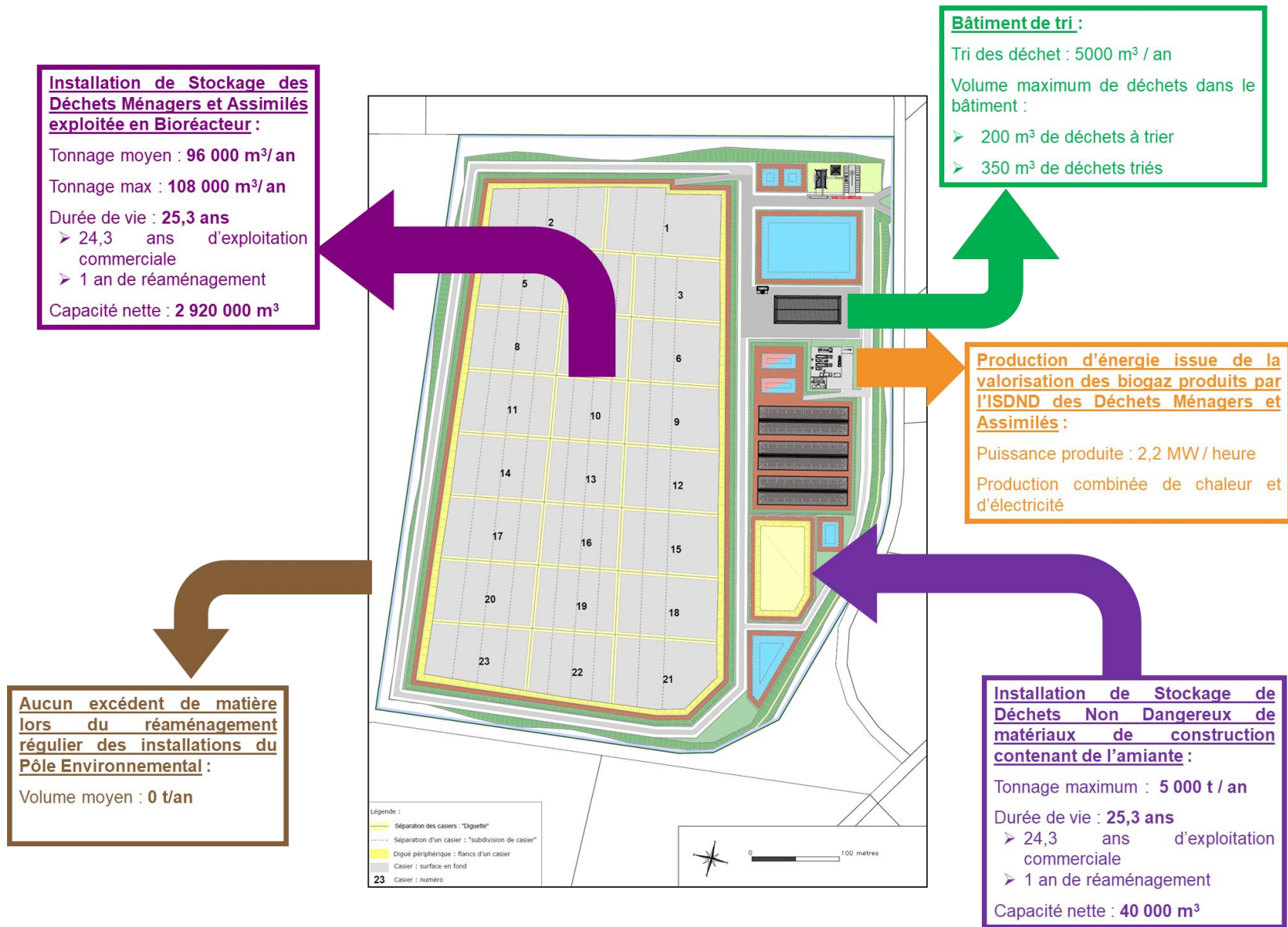


Figure 6 : Activités du Pôle Environnemental de Wayabo

POINTS CLEFS	COMMENTAIRES
Pétitionnaire de la demande d'autorisation	SECHE ECO SERVICES
Localisation du projet	Lieu-dit «WAYABO » - Commune de Kourou
Surface du Pôle Environnemental	35ha 68a 89ca 19,2 ha dédiés aux casiers
Activités principales projetées	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux destinée aux Déchets Ménagers et Assimilés non valorisables et exploitée en mode bioréacteur ➤ Installations techniques de valorisation du biogaz par production d'électricité ➤ Installation de tri des déchets
Caractéristiques de l'ISDND destinée aux Déchets Ménagers et Assimilés non valorisables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité totale nette de stockage : 2 920 000 m³ ➤ Tonnage annuel : <ul style="list-style-type: none"> ○ 96 000 t/an en moyenne ○ 108 000 t/an au maximum ➤ Durée de vie d'exploitation commerciale : 25,3 ans
Caractéristiques de l'ISDND destinée aux déchets de construction contenant de l'amiante	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité totale nette de stockage : 40 000 m³ ➤ Tonnage annuel 5 000 t/an au maximum ➤ Durée de vie d'exploitation commerciale : 25,3 ans
Nombre de camions par jour de fonctionnement (entrées/sorties)	25 camions par jour
Communes concernées par l'enquête publique	Kourou
Coûts des mesures compensatoires pour la protection de l'environnement	Environ 3 000 000 Euros H.T.
Nombre d'emplois créés	10 emplois directs

6 Synthèse de l'état initial de l'environnement

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
Milieu physique		
Contexte climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Climat intertropical humide marqué par une faible amplitude thermique entre été et hiver et de très importantes intempéries sur deux saisons des pluies (Petite et grande saison des pluies) - Evapotranspiration importante - Vents peu importants ; dans le sens des vents dominants l'habitation la plus proche du projet est située à plus de 950 m 	Modéré
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité de l'air au niveau de la zone d'étude : seulement quelques dépassements pour les particules (PM10) très probablement liés aux émissions naturelles 	Faible
Contexte topographique	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de collines d'axe Nord-sud en bordure Sud divisant le site en deux bassins versants - Le site est compris entre 17 m et 29 m NGG - Aucun point haut ne surplombe le site 	Modéré
Géologie	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des Granites Caraïbes dont l'altération donne des cuirasses latéritiques au droit du site - Les horizons présentent une perméabilité de 10^{-5} à 10^{-6} m/s - Les sables argileux et les sables micacés atteignent respectivement 5.10^{-10} m/s et $3,9.10^{-6}$ m/s. 	Faible
Hydrogéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Masse d'eau souterraine la plus proche : « Sinnamary - Kourou » référencée FRKG007 mais elle n'est pas directement présente au droit du site - Pas de nappe souterraine sous le site - Côte maximale des « plus hautes eaux » de 17 m NGG - Eaux souterraines au droit du site ne faisant pas l'objet d'usages spécifiques - Vulnérabilité fortement limitée du fait de l'absence de débit et d'usage - Aucun captage destiné à l'alimentation en eau potable à proximité immédiate 	Faible
Hydrologie	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun cours d'eau ne traverse la zone de projet - Zone d'étude à cheval sur deux bassins versants (Ouest : Kourou / Est : crique Macouria) - Criques les plus proches de la zone d'étude : criques Singes Rouges (Ouest) et Matiti (Est) - Trois exutoires naturels évacuent les eaux pluviales du site 	Modéré
Qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Eaux superficielles</u> : - Crique Singes Rouges : état chimique bon, l'état écologique moyen - Kourou état bon globalement - Crique Macouria mauvais état chimique, état écologique moyen - Analyses locale : eaux de surface peu chargées, pH légèrement acide, conductivité très faible, concentrations très importantes en fer, aluminium et manganèse à la crique Matiti - <u>Eaux souterraines</u> : - Qualité des eaux : très peu chargées avec toutefois des concentrations notables en fer, aluminium et manganèse 	Fort
Risques naturels	<u>Inondation</u> <ul style="list-style-type: none"> - Zone d'étude soumise au risque d'inondation par fort ruissellement du fait de la pluviométrie très importante - Aucun zonage réglementaire lié au risque inondation au droit de la zone d'étude - Zone d'étude éloignée des principaux cours d'eau donc non concernée par le risque d'inondation par débordement de cours d'eau - Risque de remontée de nappe nul 	Modéré
	<u>Risque foudre</u> <ul style="list-style-type: none"> - Risque plus élevé en Guyane qu'en Métropole (4 coups au sol/km²/an pour une moyenne française de 2,5) 	Modéré
	<u>Feu de forêt</u> <ul style="list-style-type: none"> - Kourou concernée par un risque de feu de forêt notable 	Modéré

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	- Zone de projet non comprise dans les milieux les plus à risques (savanes côtières)	
	<u>Mouvement de terrain</u> - Aucun mouvement de terrain recensé dans un rayon de 5 km autour du site du projet - Absence de risque confirmée par l'étude de stabilité	Faible
	<u>Sismicité</u> - Projet en zone de sismicité très faible (zone de sismicité 1)	Faible
Contexte paysager		
Les lieux de vie	Aucune habitation en contact visuel direct avec le site	Faible
Les axes de circulation	- Visibilité partielle des limites du site depuis la route d'accès au site par l'Est - Ce n'est qu'aux abords du site que la visibilité de la limite est plus étendue	Modéré
Le patrimoine et les lieux touristiques	- Absence de patrimoine bâti ou naturel reconnu au titre des monuments historiques ou des sites et de circuit de randonnée balisé ou reconnu au droit ou à proximité immédiate du projet	Faible
Milieu humain		
Population	- Kourou connaît une légère décroissance démographique les dernières années avec -0,1% entre 2007 et 2017 - Population sur le territoire de collecte très importante avec 155053 personnes en 2014, représentant 61 % de la population de Guyane et présentant une forte croissance avec 0,9% de croissance annuelle entraînant la production de volumes de déchets importants	Fort
Habitat	- Habitation la plus proche située à plus de 200 m au Sud-est du projet - Centre-ville de Kourou à environ 18 km de la zone de projet	Modéré
Activités économiques	<u>Emploi</u> - Fort niveau de chômage (~30 %) sur la commune de Kourou <u>Economie et services à la population</u> - Nombreuses infrastructures et services essentiellement concentrés au niveau du centre-ville de Kourou situé à 8 km du projet <u>Agriculture</u> - Projet inclus dans l'opération d'aménagement agricole de Wayabo - Projet correspondant à moins de 0,75 % de l'aire totale de de cette opération - Parcelle cadastrale du projet dédié en grande partie à la culture du wassaï - Zone de projet concernée par aucune IGP ou AOC <u>Tourisme et loisirs</u> - Projet à l'écart de toute zone d'intérêt touristique	Modéré
Occupation des sols	- Proximité du site majoritairement forestière (53%) - Parcelle cadastrale projet défrichée et actuellement en culture de Wassai	Modéré
Equipements publics	<u>Réseaux divers</u> - Pas de ligne électrique, de canalisation de gaz, de réseau de gaz, de réseau de télécommunication, de canalisation d'eau potable ou de réseau d'assainissement à proximité de la zone d'étude <u>Captages d'eau potable</u> - Site au sein du périmètre de protection éloigné du captage Degrad Saramaca mais les rejets sont en dehors de son bassin versant	Faible
Patrimoine culturel et architectural	<u>Archéologie</u> - Aucun site archéologique recensé sur le secteur d'étude cependant des sites ou des indices de sites archéologiques précolombiens ont été repérés à proximité dans le lotissement agricole de Wayabo bien que les recherches préalables n'aient rien détecté - Diagnostic archéologique envisagé par le service d'archéologie	Modéré
	<u>Monuments historiques</u> - Projet en dehors de tout périmètre de protection de monuments historiques - Monument historique le plus proche référencé à plus de 15 km du site	Faible
	<u>Sites inscrits et sites classés</u>	Faible

Thématiques	Points clés de l'état initial	Niveau d'enjeux associés
	- Aucun site inscrit ou classé dans un périmètre de moins de 30 km autour du site projet	
Infrastructures et trafic	<p><u>Infrastructures routières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Site projet relié au principal axe routier de la Guyane (N1) situé à 12,7 km au Nord - Deux routes reliées à la RN1 se rejoignent au niveau du site assurant ainsi sa desserte et offrant un itinéraire alternatif en cas de besoin - Routes secondaires de desserte de la zone projet pas adaptées au transport par camion sur certains tronçons plus étroits <p><u>Trafic routier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue de la crique des Singes Rouges et avenue Omar Bace : 210 véhicules/jour dont 40 % en direction de Wayabo / Fréquentation moyenne : 16 véhicules par heures dont 67 % de véhicules légers et 13 % de poids lourds - Route de Wayabo et rue du Lycée Matiti : 761 véhicules/jour dont 21 % en direction de Wayabo / Fréquentation moyenne : 58 véhicules par heures dont 72% de véhicules légers et 8 % de poids lourds <p><u>Autres infrastructures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune voie de chemin de fer ou navigable à proximité du site - Site projet localisé à plus de 13 km de tout aéroport ou aérodrome : aucun programme de réduction du risque animalier n'est donc imposé 	Fort
Servitudes relatives à la défense nationale et à la circulation aérienne	<p><u>Défense nationale</u> : Aucune servitude militaire connue au niveau de la zone de projet</p> <p><u>Circulation aérienne</u> : Aucune servitude aérienne au droit du projet qui est éloigné des périmètres d'interdiction d'ISDND relatives à la circulation aérienne</p> <p><u>Décollages spatiaux</u> : Aucune servitude relative aux lancements spatiaux applicable au projet</p>	Faible
Risques technologiques	<p><u>Risque industriel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun établissement SEVESO dans un rayon de moins de 18 km - Aucune servitude relative aux différents PPRT les plus proches n'affecte le site projet - Aucune ICPE n'est présente à moins de 4 km du projet (ICPE la plus proche : carrière des Singes Rouges) - Aucun site BASIAS ou BASOL n'est présent au droit ou à proximité du projet <p><u>Risque lié au Transport de Matières Dangereuses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet peu exposé au risque de transport de matières dangereuses <p><u>Risque de rupture de Barrage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet non concerné par le risque de rupture de barrage 	Faible
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> - Etat initial sonore réalisé par le cabinet CIA sur la base de mesures effectuées du 29/06/2017 au 30/06/2017 - Faibles niveaux de bruit mesurés en journée reflétant une faible activité humaine - Accroissement des niveaux de bruit durant la nuit dénotant l'importante participation de la faune locale à l'ambiance sonore nocturne 	Faible
Milieu naturel		
Zones d'intérêt naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune zone naturelle d'intérêt dans un rayon de moins de 10 km du projet en dehors : <ul style="list-style-type: none"> * du Domaine Forestier Permanent situé en bordure Sud du projet * de deux ZNIEFF de type I (Roche bruyère et roche Congo) toutes deux situées à moins d'1 km du projet 	Modéré
Habitats naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de projet agricole - Aucun habitat à enjeu détecté 	Faible
Flore remarquable	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune flore à enjeu n'a été détectée 	Faible
Faune	<ul style="list-style-type: none"> 1 espèce de batracien à enjeux faible a été détectée. 2 espèces de reptile à enjeux ont été détectées 1 espèces à enjeu modérée et 1 espèce à enjeu faible. 10 espèces d'avifaune présentant des enjeux de conservation ont été détectées, 6 espèces à enjeux faibles 2 modérés et 2 forts. Concernant les mammifères : 6 mammifères terrestres présentent des enjeux de conservation dont 5 modérés et 1 fort. 9 mammifères volant présentent des enjeux de conservation 8 modéré et 1 fort 	Fort

7 Synthèse des incidences et mesures

7.1 INCIDENCES ET MESURES EN PHASE DE TRAVAUX

	INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX				MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	
Climat	Aucune incidence directe sur le climat	Nulle	Aucune incidence indirecte sur le climat	Nulle	/	/	/
Vulnérabilité aux changements climatiques	Aucune incidence directe sur la vulnérabilité aux changements climatiques	Faible	Incidentes indirectes faibles liées à la consommation de ressources naturelles pour la création et réfection des voiries essentiellement	Nulle	- Aucun matériau excédentaire dans le cadre de la création des casiers (matériaux excavés réutilisés sur place en intégralité) - Limitation au maximum des consommations de ressources et consommation locale systématiquement privilégiée	/	Négligeable
Qualité de l'air	Des incidences directes faibles liées aux : - Poussières liées à la circulation des véhicules en période sèche et au stockage temporaire des matériaux déblayés - Emissions de gaz polluants par les engins et véhicules de chantiers : CO ₂ , SO ₂ , benzène, etc. Incidentes faibles et temporaires	Faible	Des incidences indirectes très faibles liées aux émissions de poussières susceptibles d'affecter le couvert végétal local et les terrains alentours. Incidentes très faibles et temporaires	Faible	- Les engins utilisés seront aux normes, régulièrement entretenus et bénéficieront notamment de contrats de maintenance à jour avec des sociétés spécialisées - Les moteurs seront réglés convenablement - Les chauffeurs ne devront pas laisser tourner inutilement les moteurs - La vitesse sur le site et sur les zones de chantier sera limitée à 30 km/h - En cas de vent en période sèche les zones de circulation susceptibles d'émettre des poussières seront arrosées	/	Négligeable
Topographie	Modification locale de la topographie dans le cadre des travaux de terrassement	Modéré	- Incidences visuelles sur le paysage local (incidences traitées dans l'analyse paysagère) - Incidences sur les écoulements (incidences traitées dans la partie sur les eaux superficielles)	Modéré	- Suivi des travaux réalisé par un géomètre pour assurer le respect de la topographie projetée, notamment par rapport aux niveaux des fonds de casiers - Travaux réalisés à l'avancement de telle sorte que la topographie locale sera modifiée progressivement - Profil du réaménagement déterminé de manière à ce que le point haut du dôme ne dépasse pas la cime des plus hauts arbres actuellement présents au droit de la zone d'étude	/	Faible
Géologie, sol et sous-sol	<u>Stabilité des terrains</u> : étude de stabilité réalisée (conclusions positives) La création de la canalisation de rejet des eaux induira des travaux dans le sol, toutefois, il s'agit de sols déjà remaniés du fait de la route préexistante.	Faible	<u>Risques de pollutions</u> chroniques et accidentelles. Incidentes faibles et temporaires	Faible	- Réalisation d'une étude stabilité - Gestion des eaux de ruissellement gérées - Surface en chantier limitée - Terres de décapage stockées sous forme de merlons, de façon provisoire et de manière à préserver leur qualité pédologique pour réutilisation lors de la remise en état - Matériaux extraits stockés temporairement sur site et réutilisés sur place en couverture pour les casiers - Aucun stockage de carburant ou quelconque produit polluant sur le chantier - Entretien régulier des engins - Site et abords maintenus en bon état de propreté - Evacuation régulière des déchets générés par les travaux, via des filières adaptées et agréées - Présence de kits anti-pollution et d'intervention d'urgence dans les engins de chantier - Procédure pollution accidentelle	/	Négligeable
Hydrogéologie	Absence d'incidence directe du fait de l'absence d'eaux souterraines à proprement parler	Faible	<u>Risques de pollutions</u> chroniques et accidentelles des eaux superficielles. Incidentes faibles et temporaires	Faible	- Surface en chantier limitée - Aucun stockage de carburant ou quelconque produit polluant sur le chantier - Entretien régulier des engins - Site et abords maintenus en bon état de propreté - Evacuation régulière des déchets générés par les travaux, via des filières adaptées et agréées - Présence de kits anti-pollution et d'intervention d'urgence dans les engins de chantier - Procédure pollution accidentelle	/	Négligeable
Hydrologie	Incidentes sur un affluent de la crique Matiti liées aux travaux de création du point de rejet des eaux traitées et des eaux pluviales à ce niveau	Modéré	<u>Risques de pollutions</u> chroniques et accidentelles des eaux superficielles. Incidentes faibles et temporaires	Faible	<u>Mesures relatives aux incidences sur l'affluent de la crique Matiti</u> - Absence de travaux en lit mineur - Travaux suspendus en cas de pluie importante <u>Mesures relatives au risque de pollutions</u> - Mesures anti-pollution (cf. mesures listées pour les sols et sous-sols)	/	Faible
Risques naturels (Risque inondation)	- Incidences nulles sur le risque de débordement de cours d'eau en raison de l'absence de cours d'eau au droit de la zone d'étude	Modéré	Incidentes en cas de création d'obstacles à l'écoulement des crues (engins de chantier par exemple)	Faible	- Planification des travaux en dehors des périodes pluvieuses - Création des bassins d'eaux pluviales rejetant les eaux collectées à débit différé et régulé au milieu naturel dès la phase de chantier	/	Négligeable

	INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX				MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	
	- Incidences modérées sur le risque d'inondation par ruissellement pluvial du fait des terrassements et de l'imperméabilisation de nouvelles surfaces						
Risques naturels (Risque de mouvement de terrain)	Etude stabilité (conclusions positives)	Nulle	/	Nulle	/	/	/
Risques naturels (Risque sismique)	/	/	/	/	/	/	/
Risques naturels (Risque foudre)	Aucune aggravation du risque foudre	Nulle	/	/	/	/	/
Risques naturels (Risque feu de forêt)	/	/	Travaux réalisés à proximité de zones boisées : possible départ de feu à proximité de la végétation	Modéré	- Mesures de prévention : *interdiction de fumer * interdiction d'apporter le feu sans permis de feu * entretien des engins afin d'éviter toute défaillance susceptible d'engendrer un départ de feu - Mesures curatives : * Ensemble des engins de chantier équipé d'extincteurs * Personnel intervenant sur le chantier formé à l'utilisation des extincteurs et connaissant parfaitement la conduite à tenir en cas d'incendie * Importants stocks de terres et engins de chantier à disposition pour éteindre tout éventuel départ de feu	/	Faible
Paysage	Incidences des travaux sur le paysage très faibles et temporaires car très localisés et présence de masques naturels (végétation, reliefs)		/	/	/	/	/
Population et habitat	Aucun impact direct sur l'habitat et la population du fait de l'absence d'habitation dans les 200 m autour de l'installation		Nulle	Incident sur les quelques habitations isolées voisines	Modéré	/	Faible
Activités économiques	Emploi d'entreprises locales sur le chantier		Positive	Economie locale impactée par le chantier (activité des entreprises directement concernées par les travaux se répercutant sur d'autres entreprises)	Positive	/	/
Agriculture	Pas d'incidences directes du chantier dans la mesure où la zone d'étude n'est pas cultivée actuellement		Nulle	Incidences indirectes liées aux nuisances du chantier (poussières, bruit, trafic...)	Faible	/	/
Equipements publics	- Aucune incidence directe sur les captages AEP - Coupures ponctuelles de réseaux en phase de travaux : ces incidences sont faibles et limitées dans le temps		Faible	Incidences indirectes sur les captages AEP en cas de pollution accidentelle ou chronique jugée faible compte tenu de l'éloignement avec les captages les plus proches	Faible	/	Négligeable
					- <u>Mesures liées aux captages AEP</u> : * Les mesures destinées à lutter contre toute pollution des sols et des eaux exposées précédemment seront mises en œuvre afin d'éviter tout risque de pollution indirecte ; * Les terrassements seront réalisés de manière à ce qu'aucun ruissellement de la zone de projet ne soit dirigé vers le périmètre de protection de la prise d'eau du Kourou qui est le plus proche. - <u>Mesures liées aux réseaux</u> * Toute coupure de réseau sera portée à la connaissance des riverains impactés au moins 15 jours à l'avance * Les travaux sur les voiries externes au site (aménagement de la zone d'entrée) n'entraîneront jamais de coupure totale de la circulation. Ils seront organisés de manière à engendrer une circulation alternée dans la situation la plus dégradée * Une signalétique adaptée sera prévue		

	INCIDENCES EN PHASE TRAVAUX				MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	
Occupation des sols	Limitation de l'agriculture sur la parcelle Destruction d'une plantation de wassaï	Faible	/	/	/	/	/
Patrimoine culturel et architectural	Incidences négatives potentielles sur le patrimoine archéologique (présence aux alentours de la zone de projet d'indices archéologiques précolombiens)	Modéré	/	/	- Réalisation d'un pré-diagnostic archéologique tel que préconisé par la DAC - En cas de découverte fortuite : prise en compte des prescriptions de la DAC, INRAP	/	Négligeable
Infrastructures de transport	Incidences directes temporaires sur les routes secondaires d'accès au site du fait de la création du réseau de rejet eau pluviale et de l'aménagement de l'accès au site	Faible	Passage de nombreux engins et camions sur les voies actuelles ce qui va participer à accélérer leur dégradation ; il s'agit toutefois de routes déjà fréquentées, notamment dans le cadre de l'agriculture à proximité du projet, l'impact sera donc faible	Faible	- Travaux de réfection de l'accès facilitant la circulation sur ces axes - Travaux uniquement en période diurne : pas de travaux en période de nuit, ni le week-end - Signalétique adaptée mise en place pendant toute la durée des travaux. Au besoin, les installations nécessaires (circulation alternées, etc...) seront installées par les services des différentes communes - Consignes strictes seront données aux chauffeurs des engins de chantier (respect du Code de la route, limitation de la vitesse sur la piste d'accès à la zone de travaux, etc)	/	Négligeable
Trafic aérien	/	/	/	/	/	/	/
Risques technologiques	/	/	/	/	/	/	/
Nuisances (Bruit)	Incidence directe temporaire des travaux sur le niveau sonore local (Circulation des engins de chantier...)	Faible	/	/	- Limiter les horaires de chantier, chantier en semaine et de jour uniquement - Utilisation d'engins aux normes en termes d'émissions sonores - Dans le cadre des opérations de terrassement : aucun explosif ne sera utilisé	/	Faible
Nuisances (Odeurs)	Travaux à l'origine d'aucune source d'odeur particulière en dehors des gaz d'échappement des engins de chantier	Faible	/	/	- Engins intervenant sur le chantier tous aux normes en termes d'émissions de gaz d'échappement	/	Négligeable
Nuisances (Pollution lumineuse)	/	/	/	/	/	/	/
Nuisance (Evol de déchets)	Peu d'envois de déchets possibles en phase de chantier	Faible	/	/	Déchets de chantier collectés et régulièrement évacués vers les installations habilitées à les recevoir	/	Négligeable
Milieu naturel	<u>Incidences sur la forêt de la plaine côtière ancienne</u> : nulle Aucun habitat ou espèce à enjeu recensé sur la zone de projet Destruction de 35 ha de cultures de Wassaï et friches agricoles	Faible	Incidences indirectes sur l'avifaune : dérangement ponctuel de l'avifaune de l'habitat forestier situé aux alentours de la zone d'étude Incidences indirectes négligeables sur la batrachofaune, l'herpétofaune et la mammalofaune	Faible	- Gestion des eaux souillées - Création d'un merlon paysager (liste d'espèces pour replanter le merlon) - Utiliser la terre végétale décapée sur le site dans le but de récupérer la banque de graines. - Ne pas mettre de géotextile (hors casiers) pour laisser cette banque de graines s'exprimer. - Plantation en début de saison des pluies	/	Très faible
	<u>Incidences sur la flore</u> : Aucune espèce de flore n'est patrimoniale dans ces types d'habitats	Faible	/	/			
	<u>Incidences sur la faune</u> : Risque de destruction directe, changement de la nature des sols (enrobage asphalté, et modification de l'hydrographie (impermeabilisation des sols, destruction des zones humides, modification ou destruction puis création du système de gestion des eaux) peu propices au maintien des espèces sur site.	Fortes	Risque de collision accrue avec des individus adultes	Modérées	ME1 - Eviter la zone forestière au sud-ouest (préférer les secteurs défrichés) MR1 - Merlon paysager avec liste d'espèces MR2 - Choix d'un éclairage adapté à la biodiversité environnante MR3 - Recréation d'une mare MA1 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes MA2 - Amélioration des connaissances concernant la chiroptérofaune MA3 - Dispositif anti-faune aviaire	MC1 - Sanctuarisation des savanes-roches Congo et Bruyère et leur forêt attenante	Modérée

7.2 INCIDENCES ET MESURES EN PHASES D'EXPLOITATION ET DE POST-EXPLOITATION

	INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION ET POST EXPLOITATION				MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	
Climat	Aucune incidence directe sur le climat	Nulle	Aucune incidence indirecte sur le climat	Nulle	/	/	/
Vulnérabilité aux changements climatiques	Aucune incidence directe ou indirecte sur la vulnérabilité aux changements climatiques	Nulle	Aucune incidence directe ou indirecte sur la vulnérabilité aux changements climatiques	Nulle	/	/	/
Qualité de l'air	<u>Poussières</u> Incidences directes sur les commodités de voisinage liées à la circulation des véhicules d'apport de déchets sur l'installation et ses voies de desserte Incidences très faibles compte tenu que le site est éloigné des zones d'habitat denses	Faible	<u>Poussières</u> Incidences indirectes sur le couvert végétal lié au dépôt des poussières émises par la circulation	Faible	<u>Poussières</u> - La vitesse sur site sera limitée à 30 km/h - Toutes les voies de circulation internes au site seront en enrobé dimensionnées pour la circulation des poids-lourds - Elles seront régulièrement nettoyées à l'aide d'un véhicule de type balayeuse/laveuse - Les voies de desserte reliant le site à la RN1 seront en enrobé	/	Négligeable
	<u>Emissions de gaz</u> Incidences directes liées aux gaz d'échappement des véhicules d'apport des déchets et aux engins nécessaires à l'exploitation Incidences faibles	Faible	<u>Emissions de gaz</u> /	Faible	<u>Emissions de gaz d'échappement</u> - Le fonctionnement des moteurs thermiques sera conforme à la réglementation - Le gasoil utilisé sera conforme à l'arrêté du 24 janvier 1994, notamment sur la teneur en soufre - Le nombre d'engins fonctionnant simultanément sur le site sera limité - Les engins utilisés seront aux normes, régulièrement entretenus et bénéficieront notamment de contrats de maintenance à jour avec des sociétés spécialisées - Les moteurs seront réglés convenablement - Les chauffeurs ne devront pas laisser tourner inutilement les moteurs	/	Négligeable
	<u>Emissions de biogaz</u> Incidences directes locales liées à l'exploitation de la plateforme	Modéré	<u>Emissions de biogaz</u> /	Nulle	<u>Emissions de biogaz</u> - Mise en place d'un dispositif complet de captage/collecte des biogaz produits - Valorisation du biogaz sur l'installation (torchère en secours uniquement) pour la production d'énergie	/	Faible
Topographie	Modification locale de la topographie liée à l'activité de stockage (épaisseur de déchets entre 27 et 47 m + 2 m de couverture finale)	Modéré	- Incidences visuelles sur le paysage local (incidences traitées dans l'analyse paysagère) - Incidences sur les écoulements (incidences traitées dans la partie sur les eaux superficielles)	Modéré	- Etudes géologiques et hydrogéologiques ayant permis de définir la côte la plus profonde où implanter le fond des casiers dans le but de limiter au maximum l'élévation du dôme de déchets sans que la barrière passive atteigne le niveau des plus hautes eaux - Optimisation de la cote des fonds de casiers (point haut du dôme final à 28 m par rapport au terrain naturel) - Dôme de déchets pensé de manière à présenter des pentes douces et une allure en bouclier qui permet d'éviter une différence topographique trop brusque avec son environnement Nota : les mesures prises dans le cadre du paysage atténueront l'impact visuel de ce dôme	/	Faible
Géologie, sol et sous-sol	Risque d'instabilité lié à la hauteur de déchets stockés et au tassement des déchets au droit du stockage des déchets ménagers et assimilés essentiellement	Fort	Risques de pollutions chroniques et accidentelles. Incidences faibles et temporaires	Faible	<u>Mesures stabilité</u> - Dimensionnement adapté des digues périphériques - Suivi de l'érosion pouvant endommager la structure de la digue - Compactage des déchets dès leur mise en place - Suivi topographique et remise à niveau si besoin <u>Mesures stockage de produits potentiellement polluants</u> - Quantités de produits potentiellement polluants limitées - Ensemble des produits disposés sur rétention - Stock de produits absorbants toujours disponible sur l'installation <u>Mesures circulation des véhicules et engins</u> - Voiries du site imperméabilisées	/	Faible

	INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION ET POST EXPLOITATION		MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES	
	INCIDENCES DIRECTES	INCIDENCES INDIRECTES	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES		
				<ul style="list-style-type: none"> - Voies équipées d'un fossé permettant de collecter les eaux de ruissellement - Bassins étanches de rétention des eaux pluviales précédé d'un déshuileur-débourbeur - En cas d'incident, les eaux du bassin pourront être pompées et envoyées en installation adaptée - Nombre d'engins présents sur le site restreint - Compacteur ne circulant que sur l'alvéole en exploitation - Pistes d'accès/circulation suffisamment larges et dégagées - Butées ou levées de terre mises en place près de la zone de déchargement afin d'éviter le risque de chute du camion dans le casier lors du déchargement - Vitesse de circulation au sein du site limitée à 30 km/h - Dossiers de prescription régulièrement communiqués au personnel concerné (limitation des vitesses, définition des priorités, etc.) et lors de toute nouvelle embauche - Kits anti-pollution présents dans les camions apportant les déchets sur site et dans le compacteur 		
Hydrogéologie	Incidences potentielles élevées du fait du stockage de déchets et de la production de lixiviats (risque de percolation vers les eaux souterraines) mais limitées du fait de l'absence de nappe souterraine à proprement parler et de l'absence d'enjeu lié à l'alimentation en eau potable	Fort	<p><u>Risques de pollutions chroniques et accidentelles des eaux superficielles.</u> Incidences faibles et temporaires</p>	<p><i>Faible</i></p> <p><u>Mesures liées à la production de lixiviats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur du fond de forme déterminé sur la base des plus hautes eaux connues - Reconstitution et renforcement de la barrière passive pour les subdivisions du casier de DMA - Barrière passive pour les casiers de déchet de construction contenant de l'amiante - Barrière passive pour les lagunes lixiviats - Test de la barrière passive - Mise en place d'une barrière active - Pose des matériaux - Plan de recollement - Drainage des lixiviats - Suivi piézométrique et relevé de qualité des eaux <p><u>Mesures stockage de produits potentiellement polluants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantités de produits potentiellement polluants limitées - Ensemble des produits disposés sur rétention - Stock de produits absorbants toujours disponible sur l'installation <p><u>Mesures circulation des véhicules et engins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Voiries du site imperméabilisées - Voies équipées d'un fossé permettant de collecter les eaux de ruissellement - Bassins étanches de rétention des eaux pluviales précédé d'un déshuileur-débourbeur - En cas d'incident, les eaux du bassin pourront être pompées et envoyées en installation adaptée - Nombre d'engins présents sur le site restreint - Compacteur ne circulant que sur l'alvéole en exploitation - Pistes d'accès/circulation suffisamment larges et dégagées - Butées ou levées de terre mises en place près de la zone de déchargement afin d'éviter le risque de chute du camion dans le casier lors du déchargement - Vitesse de circulation au sein du site limitée à 30 km/h - Dossiers de prescription régulièrement communiqués au personnel concerné (limitation des vitesses, définition des priorités, etc.) et lors de toute nouvelle embauche - Kits anti-pollution présents dans les camions apportant les déchets sur site et dans le compacteur 	/	Faible

	INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION ET POST EXPLOITATION			MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES	
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES	MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES		
Hydrologie	Incidences potentielles sur l'écoulement de l'affluent de la crique Matiti dans lequel les rejets d'eaux pluviales et de lixiviats traités sont réalisés	Modéré	Risques de pollutions chroniques et accidentelles des eaux superficielles. Incidences faibles et temporaires	Faible	<p><u>Mesures liées aux eaux pluviales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux séparatifs pour les ruissellements externes, les ruissellements internes d'eaux « propres » et les ruissellements internes d'eaux « potentiellement polluées » - Bassins pluviaux dimensionnés pour une pluie 24h décennale avec des hypothèses de dimensionnement retenues majorantes (capacité totale des 3 bassins : ~47 000 m³) - Doublement des équipements de traitement des lixiviats - Débit de fuite des eaux pluviales après bassins plus faible que le débit actuel - Dimensionnement adapté des fossés collecteurs des eaux pluviales - Surverse des bassins d'eaux pluviales de 16 000 m³ - ouvrage de rejet permettant de limiter l'érosion <p><u>Mesures liées aux eaux traitées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un bilan hydrique afin de déterminer les lixiviats produits par l'installation - Drainage des lixiviats - Stockage des lixiviats (capacité totale de stockage de 28 800 m³ répartis en 3 lagunes (soit presque 1 an de production de lixiviats)) - Doublement des organes de traitement des lixiviats pour anticiper toute dégradation des conditions climatiques et garantir la continuité de fonctionnement de l'installation en toutes circonstances - Traitement des lixiviats par biomembrat - Stockage des eaux traitées dans 2 lagunes - Rejet au milieu naturel en un point unique - Ré-injection des lixiviats bruts ou pré-traités <p>Mesures anti-pollution listées plus haut pour les sols et les sous-sols</p>	/	Faible
Risques naturels (Risque inondation)	- Incidences nulles sur le risque de débordement de cours d'eau en raison de l'absence de cours d'eau au droit de la zone d'étude - Incidences modérées sur le risque d'inondation par ruissellement pluvial du fait de l'imperméabilisation de nouvelles surfaces	Modéré	/	Nulle	Création des bassins d'eaux pluviales rejetant les eaux collectées à débit différé et régulé au milieu naturel	/	Négligeable
Risques naturels (Risque de mouvement de terrain)	/	/	Risque lié au tassement du massif de déchets	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de stabilité par Geologik environnement concluant à la stabilité du site - Réalisation de digues périphériques - Suivi de l'érosion - Compactage des déchets - Suivi topographique du site 	/	Faible
Risques naturels (Risque sismique)	/	/	/	/	/	/	/
Risques naturels (Risque foudre)	Présence de bâtiments et d'équipements susceptibles d'augmenter légèrement l'attractivité du site pour la foudre	Modéré			<ul style="list-style-type: none"> - Etude foudre - Protections contre la foudre 	/	Négligeable
Risques naturels (Risque feu de forêt)	/	/	Eventuel transfert d'un incendie sur le site vers les massifs forestiers situés en périphérie de l'installation	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de dangers comportant des modélisations incendie - Equipements de sécurité sur l'installation permettant de limiter la propagation d'un éventuel incendie - Distances d'implantation au sein de l'installation visant à éviter la propagation d'un incendie - Voies périphériques assurant une distance de sécurité incombustible séparant l'intérieur et l'extérieur - Présence d'extincteurs adaptés en type et en volume - Présence d'un volume de terre à proximité de la subdivision du casier DMA en cours d'exploitation pour étouffer tout départ de feu ou incendie déclaré 	/	Faible

	INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION ET POST EXPLOITATION				MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	
Paysage	Incidences paysagères aux abords immédiats du dôme de déchets limitées par la densité de la végétation et la présence de nombreux reliefs limitant les lignes de vues	Modéré	/	/	- Recréer une bande boisée à vocation agricole sur le merlon le long de la route - Mettre en place un site d'expérimentation agricole sur le dôme - Valoriser avec des variétés fruitières, la zone d'entrée et d'accueil et les délaissés	/	Négligeable
Population et habitat	Incidences positives du projet car il répond à un enjeu fort : il offre en effet un exutoire aux déchets produits sur le territoire dans un contexte de croissance de population et donc d'accroissement du gisement de déchets	Positive	Incidences indirectes sur les commodités de voisinage (bruit, poussières...)	Modéré	- Signature de conventions avec les propriétaires des parcelles concernées dans un rayon de 200 m autour du casier DMA (aucune nouvelle habitation ne sera créée dans les 200 m) - Limitation de la vitesse sur l'installation et aux abords de celle-ci - Mise en place d'une zone d'attente à l'extérieur de l'installation et de parkings à l'intérieur de l'installation afin d'éviter de gêner la circulation locale - Interdiction d'utiliser le klaxon - Utilisation d'engins aux normes - Réalisation de mesures de bruit en limite ICPE et calcul de l'émergence au niveau des habitations les plus proches	/	Positives à faibles négatives
Activités économiques	Emploi de 10 personnes à temps plein au sein de l'installation	Positive	Nombreux emplois indirects (bureaux d'études, techniciens...)	Positive	/	/	/
Agriculture	Consommation de terres agricoles / Consommation du foncier productif (impact jugé modéré compte tenu de la surface en jeu comparativement à la surface totale du lotissement agricole de Wayabo)	Modéré	Incidences positives liée à : * Entretien des infrastructure routières de desserte * Production d'énergie * l'apport du réseau électrique Incidences négatives liée à : * Qualité agronomique des sols * Dispersion des déchets * Recrudescence des nuisibles * Détérioration des infrastructures Impact * Impact sur les signes de qualité	Modéré	- Maintien de l'agriculture pendant la phase d'exploitation - Maintien de l'agriculture post-exploitation - Maintien d'une production agricole sur le merlon paysager et les bordures - Optimisation des emprises et des délaissés - Réutilisation agricole des infrastructures post-exploitation	Création d'un fond de compensation collective	Faible
Equipements publics	/	/	- Création d'un équipement privé répondant aux besoins de stockage des déchets sur le territoire sans investissement public	Positive	/	/	/
Occupation des sols	Consommation d'espaces à vocation agricole	Modéré	/	/	- Exploitation du site en tant que banque de graine pour la revégétalisation des sites ayant subi des travaux - Réalisation d'une étude préalable agricole - Zones à vocation agricole durant l'exploitation et la post exploitation - Après la phase d'exploitation et de post-exploitation, site intégralement rendu à l'agriculture (servitudes encadreront l'usage du terrain)	/	Faible
Patrimoine culturel et architectural	/	/	/	/	/	/	/
Infrastructures de transport	Augmentation locale du trafic	Fort	/	/	- Mise en place d'un sens de circulation pour l'accès au site - Aménagement de l'entrée du site - Signalisation	/	Faible
Trafic aérien	/	/	Augmentation du risque animalier susceptible d'avoir des incidences négatives sur le trafic aérien néanmoins ces incidences sont faibles compte-tenu de l'absence d'enjeu aérien à proximité (aucun enjeu dans les 13 km)	Faible	- Limitation au maximum de la surface en déchet accessible aux oiseaux par le biais de recouvrement en matériaux fins ou inertes programmés régulièrement - Adaptation des pentes de talus et bassins - Compactage immédiat des déchets dans l'alvéole de stockage permet de limiter l'installation des rongeurs ou de colonies d'oiseaux - Campagnes annuelles de dératisation réalisées sur le site - Systèmes d'effarouchement si nécessaire (canons à gaz, effrayeur phonique)	/	Négligeable

	INCIDENCES EN PHASE EXPLOITATION ET POST EXPLOITATION				MESURES PROPOSEES PAR LE PETITIONNAIRE		INCIDENCES RESIDUELLES
	INCIDENCES DIRECTES		INCIDENCES INDIRECTES		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	MESURES COMPENSATOIRES	
					- Suivi des populations d'urubus dans le cadre du suivi écologique de l'installation		
Risques technologiques	- Risque industriel : incidence négative liée à la création d'une ICPE sur un site nouveau	Modéré	- Risque industriel : incidence positive liée au relai avec les Maringouins	Positive	- Respect strict de l'arrêté du 15 février 2016 et de l'ensemble des mesures listées dans le cadre de l'étude de danger	/	Faible
	- Risque rupture de barrage : incidences nulles	Nulle	- Risque rupture de barrage : incidences nulles	Nulle	/	/	/
	- Risque de transport de matières dangereuses : augmentation du risque liée aux ravitaillements de la cuve de 6 m3, du compacteur et du stock d'essence	Faible	/	/	- Limitation des quantités de matières dangereuses nécessaires au fonctionnement de l'installation - L'exploitant ne fera appel qu'à des entreprises dument autorisées à pratiquer le transport de matières dangereuses (respect de l'ADR). Dans le cadre des procédures qualité internes, les prestataires en charge des ravitaillements seront régulièrement évalués notamment au regard du respect des consignes de sécurité	/	Négligeable
Nuisances (Bruit)	Incidences négligeables d'après les modélisations acoustiques (respect des valeurs réglementaires en limite de propriété et à l'émergence)	Nulle	/	/	Afin de limiter au maximum les nuisances sonores en phase d'exploitation, l'ensemble du matériel susceptible de faire du bruit sera aux normes sonores	/	Négligeable
Nuisances (Odeurs)	Plusieurs sources potentielles d'odeurs sur l'installation en fonctionnement à l'origine d'incidences : - <u>Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux - Déchets Ménagers et Assimilés</u> : o Fuite de biogaz au niveau de la zone de stockage de déchets o Odeurs au niveau du casier en exploitation - <u>Installation de valorisation des biogaz et de traitement des lixiviats</u> : o Cogénération : Odeur en sortie de la cheminée des deux moteurs o Torchère : Odeur en sortie de cheminée o Odeurs au niveau des bassins de lixiviats : toutes les lagunes seront couvertes pour limiter les odeurs Incidences faibles d'après la modélisation olfactive	Faible	/	/	- Le stockage provisoire de véhicules ou de caissons n'est permis qu'à condition qu'ils soient vides de tout chargement susceptible de se dégrader ou d'émettre des odeurs - Choix d'exploitation par subdivisions de casier de taille réduite - Collecte des biogaz de manière systématique sur l'ensemble de la zone de stockage de déchets non dangereux - Exploitation en mode bioréacteur : la recirculation des lixiviats permet d'accélérer le processus de dégradation des déchets et donc de réduire de manière notable les odeurs dans le milieu environnant - Un dispositif de traitement des odeurs (tel que des rampes de brumisation de produit anti-odeur et/ou plaques hydrogel), si nécessaire, est également présent sur l'aire de déchargement et sur la zone de stockage en activité - Couverture périodique des déchets	/	Négligeable
Nuisances (Pollution lumineuse)	Incidences liées à différentes sources lumineuses prévues sur l'installation : - Aire de débâchage équipée d'éclairages - Lampadaires disposés le long des voies - Phares des engins	Faible	/	/	- Implantation du nombre de lampadaire strictement nécessaire au fonctionnement de l'installation - Choix des lampadaires limitant la pollution lumineuse (pas d'éclairage vers le haut)	/	Négligeable
Nuisances (Envois de déchets)	Incidences directes sur le risque d'envol de déchets (risque faible compte tenu des conditions climatiques locales)	Faible	/	/	- Camions transportant des déchets (entrant ou sortant) obligatoirement bâchés - Choix d'exploitation par subdivisions de taille réduite - Quai de vidage gravitaire conçu et implanté de manière à limiter les envois (position en amont aérodynamique du dépôt) - Quai de vidage muni à sa périphérie de filets anti-envols amovibles - Couverture périodique des déchets	/	Négligeable
Milieu naturel	- Aucune incidence négative directe sur les milieux naturels en phase d'exploitation	Négligeables	Possible dérangement des espèces alentours lié au bruit des engins et aux émissions de poussières et aux ambiances lumineuses : incidence très localisée Augmentation du risque de collision	Faible	- Voies de circulation internes en enrobé évitant les émissions de poussières - Engins aux normes d'un point de vue sonore notamment - Eclairage adapté à la biodiversité - Maintien de la mare - Maintien de l'agriculture - Incidences positives liées à la mise en culture des portions de la zone de stockage non exploitées et au merlon paysager (biodiversité commune)	/	Négligeables à positives

8 Remise en état du site après exploitation

Les principes généraux de la remise en état de la plateforme environnementale de Wayabo seront conformes aux prescriptions de l'arrêté du 15 février 2016 qui régit ce type d'installation. La démonstration de la compatibilité du projet avec cet arrêté est donnée en pièce jointe 77 au dossier de demande d'autorisation environnementale.

8.1 PRINCIPES DU REAMENAGEMENT PROGRESSIF ET COUPLE A L'AGRICULTURE

La zone dédiée au casier de stockage des déchets ménagers sera à la fois exploitée pour le stockage de déchets ainsi que pour le stockage des terres nécessaires au site. Toutes les zones non exploitées au droit de cette zone de stockage seront dédiées à l'agriculture.

Les subdivisions du casier dont l'exploitation sera terminée seront réaménagées au fur et à mesure. Même les pentes du dôme (>40%) seront exploitées pour l'agriculture en tant que banque de graine pour la revégétalisation des sites ayant subi des travaux.

Une fois le stockage de déchets terminé, des travaux de réaménagements seront menés pour réhabiliter le site. L'ensemble des subdivisions du casier bénéficiera de la couverture définitive et l'ensemble du dôme de déchets sera végétalisé. Les seules installations restantes seront dédiées à la réalisation du suivi post exploitation et à la gestion des effluents. En dehors des équipements liés à ce dernier usage, l'ensemble de l'ancienne zone de stockage sera dédié à l'agriculture.

Les principes de réaménagement sont illustrés en page suivante. De même, la topographie finale des subdivisions du casiers est donnée sur la carte en page suivante.

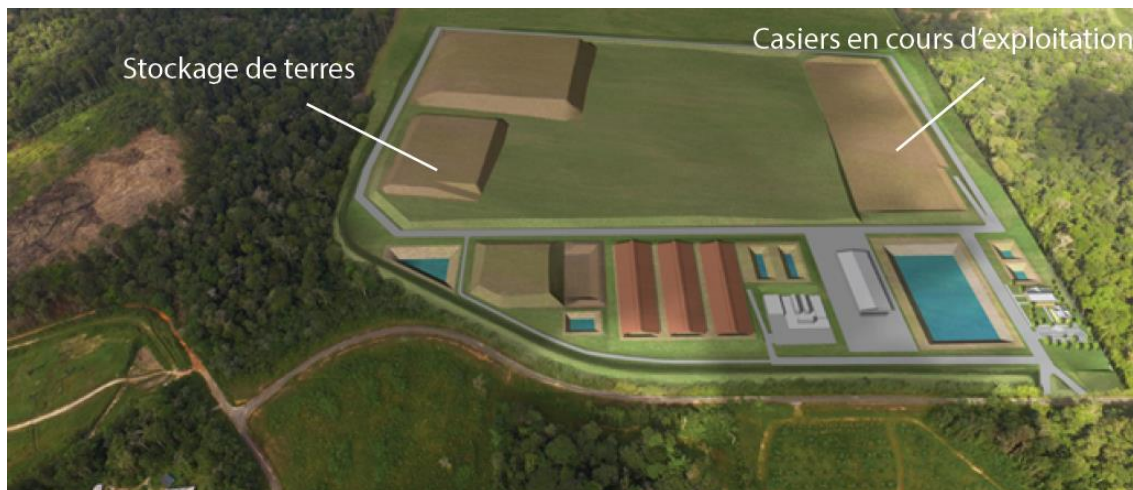


Figure 7 : Vue au démarrage de l'exploitation (Source : Projet technique)

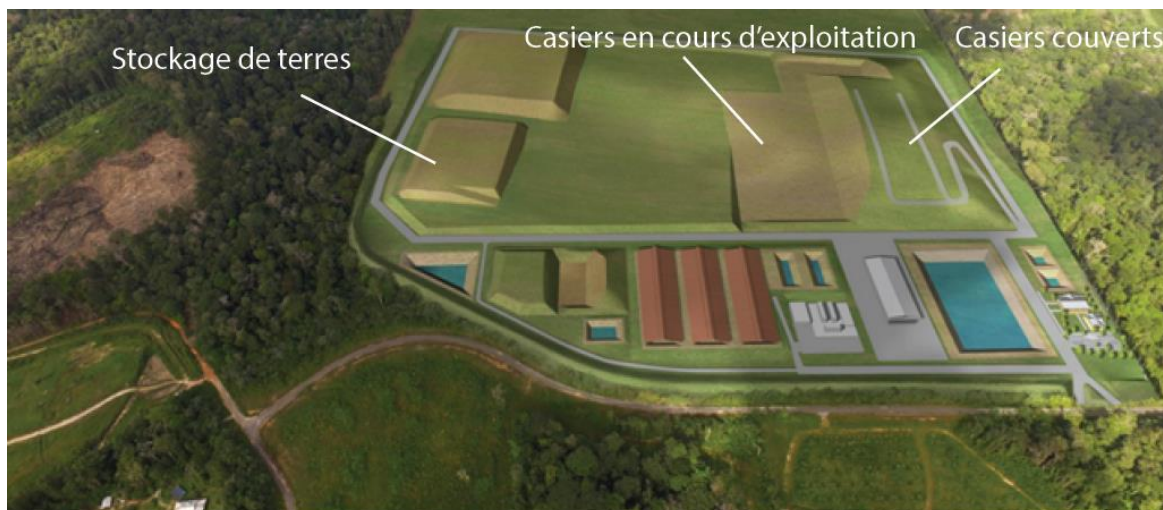


Figure 8 : Vue 6 ans après le démarrage de l'exploitation (Source : Projet technique)

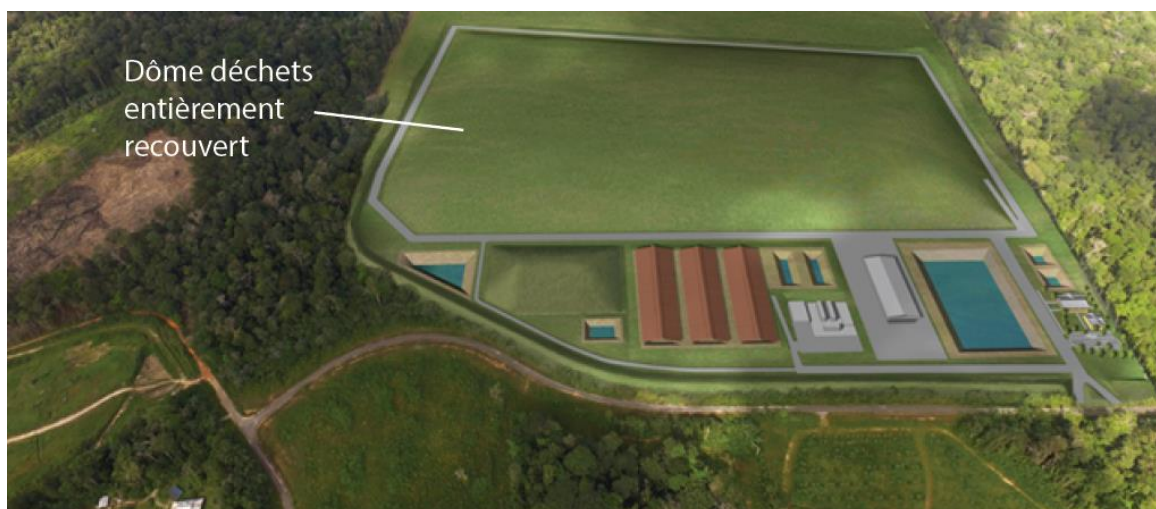


Figure 9 : Réaménagement de la plateforme environnementale de Wayabo (Source : Projet technique)

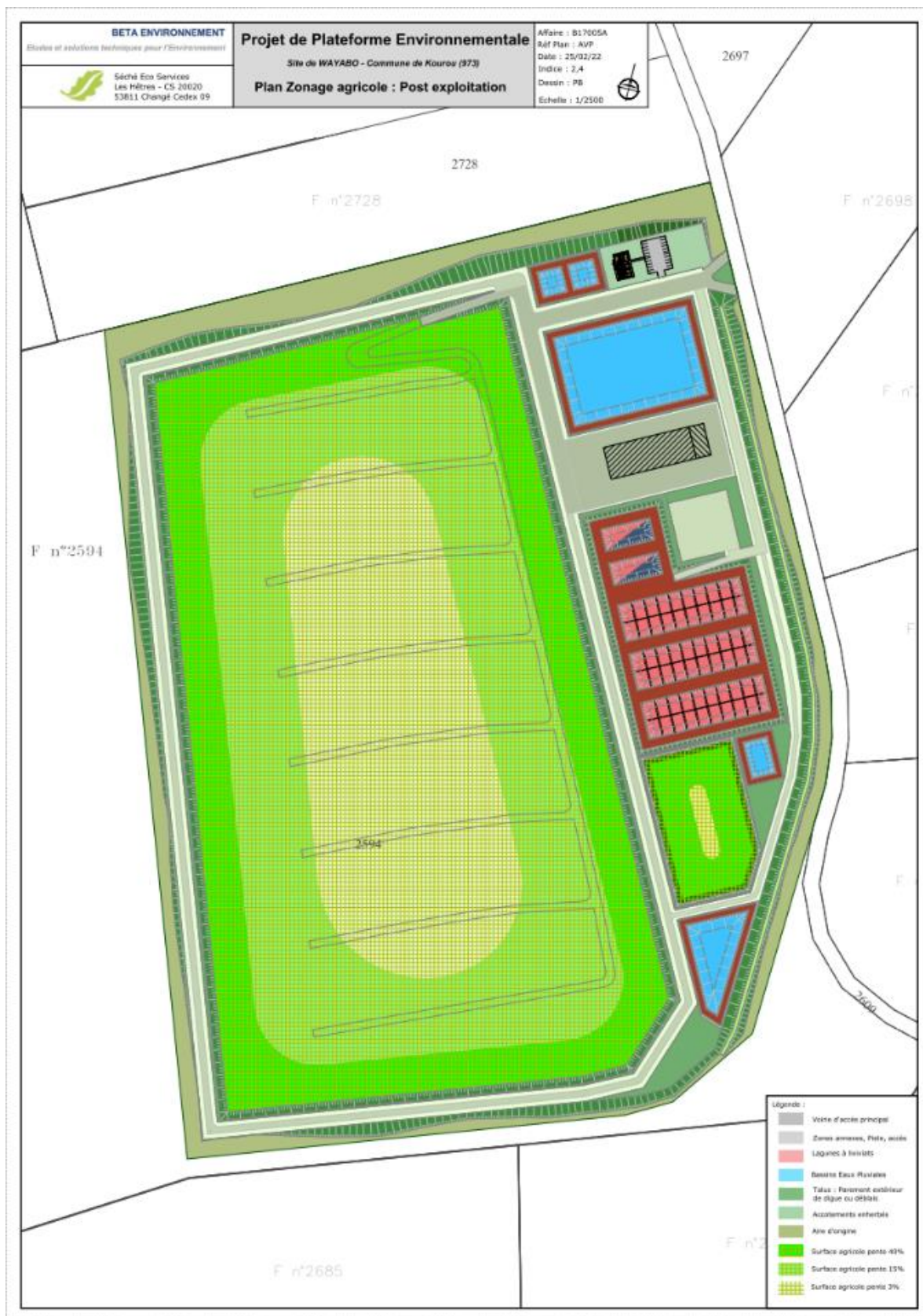


Figure 10 : ISDND en phase post-exploitation (Source : BETA environnement SOLICAZ)



Figure 11 : ISDND après phase post-exploitation (Source : BETA environnement SOLICAZ)

8.2 PRINCIPES DE REAMENAGEMENT PAYSAGER

Plusieurs mesures ont été intégrées au projet :

- Mesure 1 : Recréer une bande boisée à vocation agricole sur le merlon le long de la route ;
- Mesure 2 : Mettre en place un site d'expérimentation agricole sur le dôme ;
- Mesure 3 : Valoriser avec des variétés fruitières, la zone d'entrée et d'accueil et les délaissés.



Figure 12 : Plan des aménagements paysagers

9 Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu par SECHE ECO SERVICES

9.1 INTERET DU PROJET

La problématique liée aux déchets en Guyane est très préoccupante. Afin d'y faire face, la société **SECHE ECO SERVICES** ambitionne d'ouvrir un pôle environnemental multi-activités sur la commune de Kourou, dans le département de Guyane (973) sur le territoire de la Communauté de Communes Des Savanes (CCDS).

Or, la fermeture prochaine de l'installation existante des Maringouins pose le problème du manque d'exutoires sur ces zones. Il est donc nécessaire de créer des exutoires pouvant absorber un flux de déchets suffisant.

Le projet de la société SECHE ECO SERVICES vise à apporter aux plus proches agglomérations (Communauté d'agglomération du centre Littoral (**CACL**), de la Communauté de Commune des Savanes (**CCDS**) et de la Communauté de communes de l'Est guyanais (**CCEG**) une solution concrète à la problématique de traitement de leurs déchets non dangereux non valorisables, par la réalisation d'une installation de stockage de déchet non dangereux répondant aux besoins du territoire.

Ce pôle comprendra **une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux déchets ménagers et assimilés en mélange, ainsi que les activités connexes** au lieu-dit de Wayabo sur la commune de Kourou.

Justification du dimensionnement du projet de Plateforme Environnemental de Wayabo :

Au moment de la rédaction et du dépôt du DDAE de projet de Plateforme Environnementale de Wayabo, seul le PEDMA de Guyane approuvé en 2009 était opposable. Le PRPGD était et est encore à ce jour toujours en cours d'instruction administrative, et les orientations des collectivités locales en matière de gestion et de traitement de déchets n'étaient et ne sont toujours pas connues et opposables à ce jour.

C'est la raison pour laquelle le dimensionnement des installations s'est initialement basé uniquement sur les éléments connus et opposables du PEDMA en appliquant un ratio d'évolution des tonnages en fonction de l'évolution théorique de la population. Toutefois il n'est effectivement pas concevable de ne tenir compte que du PEDMA approuvé en 2009, très antérieur à la LTECV et qui ne présentait des projections que jusqu'en 2015. Ce plan doit être considéré comme obsolète.

Il y a donc lieu de se baser sur les données de référence du projet de PRPGD, et à défaut sur les objectifs nationaux.

Au moment de la rédaction du dossier de demande, le projet de PRPGD n'étant qu'au stade des études préalables auxquelles ne participait pas le pétitionnaire et auxquelles il n'a pas eu accès, il ne lui a pas été possible de prendre en compte ces éléments.

L'ADEME, dans son courrier du 03 décembre 2021 pour donner suite à l'étude du DDAEU déposé en octobre 2021, a indiqué les données de référence et les objectifs du projet de PRPGD à prendre en compte pour le projet.

Aussi, à défaut d'autres éléments opposables et souhaitant respecter au mieux les objectifs suggérés par l'ADEME, la société SECHE ECO SERVICES a décidé de revoir les capacités de traitement du projet de Plateforme, savoir :

- ✓ Tonnage de référence : 110 000 tonnes de déchets en en 2019,
- ✓ Objectif de réduction de -7% en 2027 du fait de l'augmentation du recyclage et de la valorisation,
- ✓ Objectifs de réduction de -38% d'ici 2033 du fait de la mise en place d'une unité de valorisation énergétique).

Le pétitionnaire a toutefois intégré dans ses projections d'évolution du tonnage à traiter la poursuite de l'évolution de la démographie (conformément aux données de l'INSEE) et une densité des déchets stockés de 0,8 t/m³.

➤ **Présentation des nouveaux scénarios permettant de dimensionner le projet**

Sur la base des hypothèses précédentes et afin d'apporter une réponse aux besoins à court terme en matière de traitement de déchets non dangereux et non valorisables en Guyane, la société SECHE ECO SERVICES propose deux nouveaux scénarios :

- **Scénario 1 : application stricte de la LETCV (loi de transition énergétique) en Guyane, limitation des quantités de déchets enfouis à 70% (en 2030) puis 50% (en 2035) des quantités de déchets enfouis en 2010 ;**
- **Scénario 2 (données ADEME) : poursuite du stockage sur la base d'une évolution constante de la production de déchets avec intégration de l'atteinte des objectifs de réduction.**

✓ **Scénario 1 :**

Le scénario 1 est basé sur l'application stricte de la Loi de Transition Energétique et des orientations qui en découlent et qui s'imposent sur le plan régional (voir au point 243.1.7 Compatibilité avec les orientations nationales et régionales en matière de gestion des déchets). Ce 1^{er} scénario sous-entend la mise en œuvre de nombreuses installations, notamment d'installations de type UVE à très court terme. Or, à ce jour en Guyane, il n'existe aucune installation autorisée de ce type ou aucun projet clairement identifié dont les dossiers réglementaires seraient en cours d'instruction.

Conformément au retour d'expérience relatif à la gestion de ce type de projet de valorisation énergétique que connaît le Groupe SECHE et conformément au rapport d'étude du Cabinet

MERLIN qui a été mandaté par la CACL, il s'avère que la mise en route de ce type d'installation de valorisation énergétique ne pourra pas ouvrir avant 6-7 ans au mieux.

Ainsi, au regard du contexte guyanais actuel, la prise en compte de ce seul scénario paraît peu réaliste et même dangereuse dans le sens où elle limiterait drastiquement les capacités de traitement pour la Guyane qui n'aurait plus du tout d'outils de gestion de ses déchets non dangereux et non valorisables à partir de janvier 2025 pour les EPCI de la CACL, la CCDS et la CCEG.

✓ **Scénario 2 :**

Le scénario 2 que souhaite proposer la société SECHE ECO SERVICES se base quant à lui sur les orientations transmises par l'ADEME dans son courrier d'avis du 03 décembre 2021 : Ce deuxième scénario prend en compte l'augmentation constante de la production de déchets, avec toutefois une atteinte des objectifs de réduction de déchets allant en installation de stockage de -7 % d'ici 2027 et de -38% en 2033 par rapport au tonnage de référence de 2019 (109 000 Tonnes).

➤ **Les deux scénarios sont présentés.**

Le scénario 2 est certes majorant en matière de dimensionnement par rapport au scénario 1. S'il se vérifie, les équipements du présent projet seront en mesure de pouvoir gérer l'apport de déchets non dangereux et non valorisables ainsi que les effluents associés le temps de la mise en œuvre des équipements prévus dans le cadre des politiques de réduction de déchets et que les objectifs de diminution très ambitieux soient atteints.

A contrario, si les objectifs étaient atteints plus vite (scénario 1), le projet s'adapterait à l'accroissement des opérations de tri et valorisation énergétique de déchets non dangereux. En effet, dans cette éventualité, le phasage du projet de plateforme environnementale sera revu pour s'adapter aux flux entrants qui seraient beaucoup moindre : L'aménagement de nouvelles subdivisions interviendrait alors plus que tous les 2 ou 3 ans au lieu de tous les ans. La gestion des biogaz et des lixiviats serait alors également adaptée à cette réduction d'activité, les équipements étant en mesure de traiter une quantité moindre que la quantité pour laquelle ils ont été dimensionnés. Contrairement à des équipements structurants tels qu'une UVE où il faut un minimum de volume pour fonctionner, une ISDND peut s'adapter à une forte évolution du volume à traiter du fait que l'on aménage et réaménage des subdivisions du casier au fur et à mesure de l'exploitation du site

Du fait de sa vraisemblance et parce qu'il est majorant, c'est donc sur la base du scénario 2 que la demande d'autorisation environnementale du projet de plateforme environnementale de Wayabo sera mise à jour. Ce nouveau dimensionnement est décrit dans les paragraphes suivants.

➤ **Dimensionnement du projet**

Le volume demandé est présenté au tableau suivant :

Subdivision de CASIER	VOLUME déchets en m3	SUPERFICIE		HAUTEUR maximale de déchets stockés en m	ALTITUDE maximale du déchets en m
		base de la subdivision de casier en m2	Couverture de la subdivision de casier en m2		
1	116 000	9 200	8 700	16	38
2	112 000	8 400	9 900	16	35
3	114 000	6 500	6 100	20	39
4	114 000	4 800	4 600	23	41
5	113 000	6 200	10 100	23	45
6	123 000	6 700	6 100	24	42
7	124 000	5 000	5 200	24	46
8	123 000	6 500	11 100	24	46
9	129 000	6 900	6 400	22	43
10	130 000	5 200	5 600	25	46
11	129 000	6 700	11 800	25	46
12	135 000	7 100	6 500	22	43
13	136 000	5 400	5 700	25	47
14	137 000	6 900	11 800	25	47
15	141 000	7 300	6 800	23	43
16	143 000	5 600	6 100	25	47
17	143 000	7 100	12 400	25	47
18	143 000	7 500	6 900	23	44
19	143 000	5 900	6 400	25	47
20	143 000	7 400	12 500	25	47
21	124 000	8 200	12 600	22	27
22	107 000	6 600	12 700	24	42
23	110 000	7 200	19 300	24	46
TOTAL	2 932 000	154 300	205 300	-	-
Maximum	143 000	9 200	19 300	25	47

La hauteur de déchets dans les casiers sera gérée de la manière suivante :

- ✓ Les casiers seront exploités sur une hauteur moyenne d'environ 9 mètres et 25,5 mètres maximum, par rapport au fond de casier, avant d'être recouverts par la couverture finale rapidement végétalisée. Après réaménagement, la cote finale du dôme atteindra au maximum 49,5 m NGG;
- ✓ La présente demande concerne l'exploitation de 1 casier composé de 23 subdivisions pour une capacité totale de 2 932 000 m³ ;
- ✓ La demande d'autorisation d'exploiter concerne un tonnage de déchets ménagers et assimilés non valorisables entrants :
 - **Annuel moyen de 96 000 tonnes,**
 - **Annuel maximal de 108 000 tonnes,**
 - **Total maximal de 2 345 600 tonnes.**

Compte tenu d'une densité des déchets en place de 0,8 tonnes/m³, l'autorisation demandée porte sur une durée de **25,3 ans** à compter de la première tonne de déchets déposée, à savoir un peu plus de 24,3 ans d'exploitation commerciale et d'un an prévu pour le réaménagement final de l'ISDND destinée aux D.M.A.

L'intérêt de ce projet est donc très fort pour la CCDS, la CCAL et la CCEG : il consiste à proposer une solution de gestion des déchets sur un territoire en manque d'exutoire et sans solution d'incinération à ce jour. Cette solution à l'avantage d'être adaptable si les infrastructures évoluent et que les méthodes de valorisation permettent d'atteindre les objectifs fixés par le plan national.

Scénario 1 application stricte que la LETCV en Guyane

Légende :

Jaune = 70% du stockage en 2010 / rouge = 50% du stockage en 2010

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050
Plan national						51,64	51,64	51,64	51,64	51,64	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88
En cumulé depuis 2024 d'après le plan national	101	199	296	391	484	536	588	639	691	743	779	816	853	890	927	964	1 001	1 038	1 075	1 111	1 148	1 185	1 222	1 259	1 296	1 333

2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078
36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	36,88	
1 370	1 406	1 443	1 480	1 517	1 554	1 591	1 628	1 665	1 702	1 738	1 775	1 812	1 849	1 886	1 923	1 960	1 997	2 033	2 070	2 107	2 144	2 181	2 218	2 255	2 292	2 329	2 365

Scénario 2 Application des données prospectives ADEME

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049
CACL	76 978	78 748	80 559	82 412	84 308	86 247	88 230	90 260	92 336	94 459	96 632	98 855	101 128	103 454	105 834	108 268	110 758	113 305	115 911	118 577	121 305	124 095	126 949	129 869	132 856
CCDS	17 447	17 342	17 238	17 134	17 032	16 929	16 828	16 727	16 626	16 527	16 428	16 329	16 231	16 134	16 037	15 941	15 845	15 750	15 655	15 561	15 468	15 375	15 283	15 191	15 100
CCEG	1 462	1 480	1 497	1 515	1 533	1 552	1 570	1 589	1 608	1 628	1 647	1 667	1 687	1 707	1 728	1 748	1 769	1 791	1 812	1 834	1 856	1 878	1 901	1 924	1 947
Total cumulé en kt	96	98	99	101	103	105	107	109	111	113	115	117	119	121	124	126	128	131	133	136	139	141	144	147	150
-7 % 2027	91	92	92	94	96	97	99	101	103	105	107	109	111	113	115	117	119	122	124	126	129	131	134	137	139
-38% 2033	78	76	73	72	71	69	67	66	64	65	66	67	69	70	71	73	74	75	77	78	80	82	83	85	86
DAE en kt	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
TOTAL en kt	101	99	96	95	94	92	90	89	87	88	89	90	92	93	94	96	97	98	100	101	103	105	106	108	109
En cumulé depuis 2024	101	199	296	391	484	576	667	755	842	930	1 019	1 109	1 201	1 294	1 388	1 484	1 581	1 679	1 779	1 881	1 984	2 088	2 194	2 302	2 411
Années exploitation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25

Tableau 2 : Tonnages de déchets estimés durant l'exploitation

9.2 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

Cette partie de l'étude d'impact vise à détailler les raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu parmi les solutions envisagées notamment du point de vue des préoccupations d'environnement.

Conformément à l'article L. 122-3 du Code de l'Environnement, modifié par l'Ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016, plusieurs solutions de substitution raisonnables ont été analysées. Il s'agit des variantes suivantes :

- ✓ Variante 0 : Pas d'ouverture de nouveau centre de stockage de déchet ;
- ✓ Variante 1 : Sites d'implantations variés ;
- ✓ Variante 2 : Parcelle projet :
 - Variante 2.0 : Les variantes étudiées sur la parcelle projet ;
 - Variante 2.1 : Projet niveau étude de faisabilité ;
 - Variante 2.2 : Projet retenu dans le cadre de l'étude d'impact.

9.2.1 Variante 0

La variante 0 n'est pas acceptable tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental. Compte tenu qu'à ce jour, aucune alternative crédible au stockage des déchets n'existe en Guyane, qu'aucune autre installation de stockage n'est disponible à terme pour accueillir les déchets générés par le territoire de collecte, la construction d'un nouveau centre de stockage est indispensable sur le territoire.

9.2.2 Variante 1 : Sites d'implantation variés

Parmi les différents sites retenus et étudiés, le site de Wayabo est le seul qui n'a pas été écarté. Aucun des autres sites d'implantation étudié n'est apparu crédible tant d'un point de vue technique, qu'environnemental.

9.2.3 Variante 2 : Pôle environnemental de Wayabo

9.2.3.1 Les variantes étudiées sur la parcelle projet

Suite à l'étude de faisabilité, il a été mis en évidence que la parcelle du site Wayabo était la plus favorable à l'implantation d'une telle installation. Ce site réunit en effet de nombreux avantages tant d'un point de vue technique, que réglementaire et environnemental.

La variante 2.0 englobait une partie de l'Ouest de la parcelle cadastrale. Or, l'enjeu suivant a été identifié dans la partie Ouest et a conduit à revoir le périmètre initial :

- un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable est présent à ce niveau. Le périmètre du projet a donc été revu de façon à exclure ce périmètre de protection du périmètre ICPE. Notons que ce périmètre de protection de captage fait actuellement l'objet d'une réévaluation car il est admis qu'il est surdimensionné.

9.2.3.2 Variante retenue

Finalement, le périmètre retenu est le périmètre de la variante 2.2. Ce périmètre a été obtenu en combinant les contraintes suivantes :

- **Distances aux habitations isolées présentes aux alentours de la zone d'étude** : il n'y a aucune habitation dans un rayon de 200 mètres autour de la zone de stockage, de 100 mètres autour du casier amiante et de 50 m autour de la zone de gestion des lixiviats et des Biogaz ;
- **Intégration paysagère du projet** : le périmètre a été défini de façon à ce qu'un merlon paysager puisse être intégré en limite Est de façon à dissimuler le site depuis la route ;
- **Intégration des enjeux liés à la présence d'un périmètre de protection de captage à proximité (à l'Ouest)** : la ligne de partage des eaux entre les bassins hydrographiques du fleuve Kourou (Ouest) et la crique Matiti (Est) traverse le site. Or, les bassins de lixiviats étaient initialement du côté du Kourou, bassin versant sur lequel un périmètre de protection est en vigueur. Il a donc été décidé de décaler les bassins des lixiviats afin d'éviter tout rejet des lixiviats en direction du Kourou même en conditions dégradées (inondation, forte pluie, accident...) ;
- **Intégration des enjeux agricoles** : le périmètre a été vu de façon à permettre la poursuite de l'activité agricole sur la partie Ouest de la parcelle cadastrale mais également au sein du périmètre ICPE. Ainsi, le phasage de l'exploitation a été défini de manière à permettre une activité agricole tout au long de l'exploitation ainsi qu'en post exploitation et après. De plus, la surface du périmètre ICPE a été vue de manière à être la moins importante possible dans le but de soustraire à un usage agricole la plus petite surface possible ;
- **Intégration des enjeux écologiques** : peu d'enjeu écologique ont été mis en évidence au sein de la zone de projet, car il s'agit d'une culture de wassaï.

10 Modalités de suivi

Comme toute Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), l'installation de Wayabo fait l'objet d'un suivi continu et rigoureux, ainsi que d'un nombre important de contrôles internes et externes.

Le détail des modalités de suivi est exposé dans le dossier d'étude d'impact. Les principales mesures de suivi sont synthétisées sur la carte suivante.



Figure 13. Plan d'implantation de l'ensemble des points de contrôle de l'installation
(Source : BETA – Dossier technique)

Remarque importante : les piézomètres initialement installés sont les suivants : PZ1, PZ2, PZ3 et PZ4 (cf. carte ci-dessus). Or, les piézomètres PZ1, PZ2 et PZ4 ont été vandalisés. Le maître d'ouvrage a donc dû recréer les piézomètres suivants : PZ1bis et PZ4bis. Ainsi, le suivi des eaux souterraines sera assuré par les piézomètres PZ1bis, PZ3 et PZ4bis. Ainsi, la carte ci-dessus n'est pas juste concernant les piézomètres ; la carte en page suivante donne la localisation des piézomètres de suivi de l'installation.

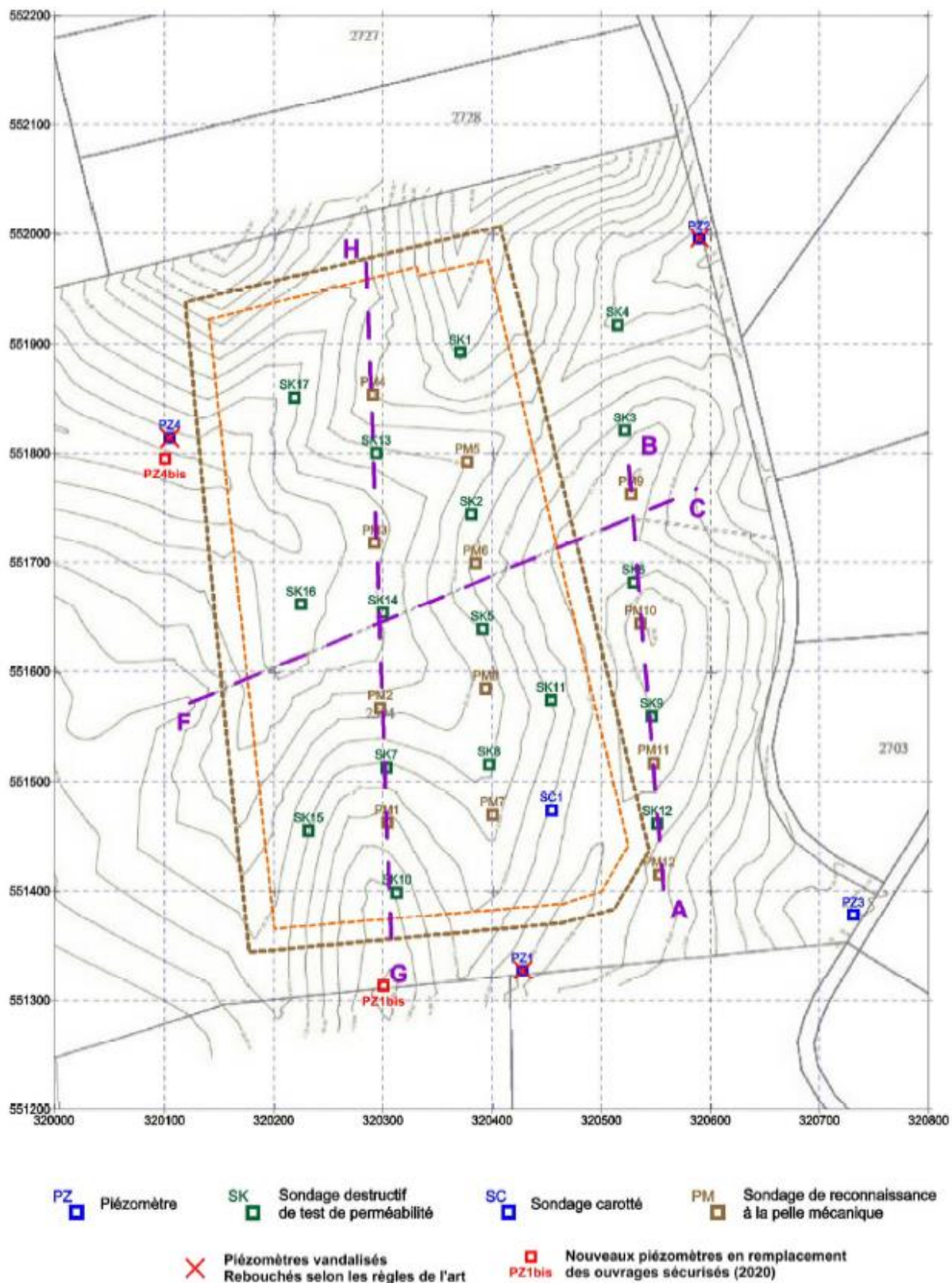















Figure 14. Plan de localisation des piézomètres et du sondage carotté présents sur la zone d'étude – PZ2 sera recréé (Source : étude ACG)

11 Auteurs

La présente étude d'impact a été rédigée par le bureau d'études 2n Environnement, bureau ensemblier. Cette étude a également nécessité la collaboration de plusieurs autres bureaux d'études spécialisés. Les différents intervenants sont présentés dans le tableau suivant.

Bureau d'études	Noms des auteurs de l'étude	Qualité et qualifications	Partie de l'étude d'impact réalisée
2nEnvironnement 	Jean-Marie BARBAUD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérant 2nEnvironnement ➤ Coordination des différents intervenants ➤ Ensemblier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration de l'ensemble des études spécifiques au sein du dossier ➤ Toutes les parties du dossier hors études spécifiques listées dans les lignes ci-dessous
Ekos Ingénierie 	Delphine DEFRANCE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérante EKOS Ingénierie ➤ Coordination ➤ Assistance au bureau d'étude ensemblier 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistance au bureau d'étude ensemblier pour toutes les parties du dossier hors études spécifiques listées dans les lignes ci-dessous
	Elodie MOREL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de projet environnement ➤ Assistance au bureau d'étude ensemblier ➤ Relecture et rédaction ➤ Mesures de bruit 	
	Romain SYLVESTRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé d'études environnement ➤ Assistance au bureau d'étude ensemblier ➤ Relecture et rédaction 	
	Nicolas DI MARTINO	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé d'études sites et sols pollués ➤ Rédaction du rapport de base 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport de base
BETA Environnement  GEOLOGIK Environnement	Philippe BREMAUD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Président de la société Beta Environnement ➤ Conception technique du projet de plateforme environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet technique ➤ Mesures techniques d'évitement, réduction et compensation ➤ Etude de stabilité
	Aurore FOURMOND	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directrice générale de la société Beta Environnement ➤ Conception technique du projet de plateforme environnementale 	
ACG Environnement 	Boris BRETAUDEAU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérant ACG Environnement ➤ Géologue ➤ Prélèvements de sols et d'eau en vue de l'établissement du rapport de base 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de qualification géologique et hydrogéologique du projet d'ISDND
Agence DLVR 	Delphine LEMAISTRE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérante d'Agence DLVR ➤ Paysagiste DPLG 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude paysagère
Biotope 	Vincent RUFFRAY	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur de l'Agence Biotope Amazonie ➤ Naturaliste complet ➤ Responsable qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet naturel de l'étude d'impact
	Emile FONTY	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Naturaliste ➤ Responsable du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi général du projet ○ Cartographie ○ Expertise des enjeux floristiques et des habitats naturels 	
	Julien BONNAUD	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé d'étude : expertise des enjeux faunistiques (oiseaux, mammifères) 	
	Timothé LE PAPE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chargé d'étude : expertise des enjeux faunistiques (reptiles, amphibiens, mammifères) 	
Bertin Technologies 	Pascal LAGARDE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ingénieur Consultant Maîtrise des Risques Industriels 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modélisations de l'étude de danger ➤ Zonage ATEX ➤ Dimensionnement des moyens incendie
	Marc VACHON	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ingénieur Consultant Maîtrise des Risques Industriels 	
Conseil Ingénierie Acoustique (CIA) 	Pierre-Yves NADEAU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gérant de CIA ➤ Rédaction de l'étude acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude acoustique
RG Consultant 	Yoni GARCIA	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur RG Consultant ➤ Bureau d'études Qualifoudre ➤ Coordination et relecture de l'étude foudre 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude foudre
	Benoît CHAILLOT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assistant chargé d'affaires en ingénierie électrique chez RG Consultant 	

Bureau d'études	Noms des auteurs de l'étude	Qualité et qualifications	Partie de l'étude d'impact réalisée
	C. MARCEL	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rédaction de l'étude Foudre ➤ Ingénieur biogaz ➤ Relecture 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bilan biogaz (intégré à l'étude technique)
	G. JOST	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ingénieur biogaz ➤ Rédaction de la version initiale 	
	Maxime POLLET	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Responsable développement commercial ➤ Rédaction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Traitement des lixiviats
	Elodie Brunstein	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CEO – Directrice générale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude préalable agricole
	Lydia RICOLLEAU	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ingénieur Etudes en Environnement ➤ Rédaction des études odeurs et du volet sanitaire de l'étude d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Volet sanitaire de l'étude d'impact ➤ Etude odeurs